

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA...	\$2.00
ÉTATS-UNIS ET UNION POSTALE...	\$3.00
MONTREAL ET BANLIEUE...	\$1.00
Édition hebdomadaire	
CANADA...	\$2.00
ÉTATS-UNIS ET UNION POSTALE...	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et administration

43, RUE SAINT-VINCENT
MONTREAL

TELEPHONE: Main 7-460

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

Engagements impériaux

Singapour — Lausanne — Constantinople

Il est à souhaiter que les questions de politique intérieure ne fassent pas oublier à nos représentants parlementaires les problèmes impériaux ou étrangers qui s'imposent à leur attention. Depuis l'inauguration du régime des Conférences impériales, et bien davantage du fait de notre participation à la guerre d'Europe et aux traités qui l'ont suivie, notre situation intérieure est de plus en plus dominée par la situation mondiale. Nos embarras économiques et sociaux résultent principalement de nos folies de guerre; et celles-ci sont la conséquence immédiate de notre adhésion à la politique anglo-française. Dette écrasante, impôts décapés, désertion des campagnes, émigration aux États-Unis, malaise industriel et économique, banqueroute des chemins de fer (sauf le Pacifique-Canadien), rivalité croissante entre l'Est et l'Ouest: tous ces maux ont été causés ou aggravés par les engagements impériaux qu'on nous a fait souscrire, de 1897 à 1914.

La guerre finie, on nous a liés, les yeux fermés, à une foule d'obligations dont il est encore impossible de mesurer la portée. Attendons-nous, pour nous en dégager, que les échéances foudroyent sur nous?

La situation internationale a, paraît-il, été scrutée à fond, à la dernière Conférence impériale. Le compte rendu, pour ce qu'il vaut, a paru à Londres depuis longtemps déjà. Pourquoi la réimpression canadienne n'a-t-elle pas encore vu le jour?

La semaine dernière, — et ce n'était pas la première fois — le parlement britannique a discuté la question de Singapour. A l'appui de la politique d'abstention du cabinet travailliste, le ministre des Colonies, M. Thomas, a invoqué l'opinion du Canada et celle de l'Afrique-du-Sud. Il les a opposées aux prétentions du parti tory-unioniste anglais, soutenues par les gouvernements actuels de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Détail intéressant, les groupes travaillistes de ces deux Dominions ont condamné le projet et transmis à Londres l'expression collective de leur opposition. Tout cela est excellent; mais ne serait-il pas à propos que le parlement canadien se prononçât dans le même sens? Si M. King a pris l'attitude qu'on lui prête à Londres, il doit désirer que le parlement l'approuve.

Autre question, plus grave encore. Le parlement britannique s'apprête à ratifier le traité de Lausanne. De cet accord, qui marque la déchéance morale de la Chrétienté apostate, aucune nation, sauf la Turquie, n'a raison d'être glorieuse. La France et l'Angleterre, en particulier, y recueillent les fruits amers de la politique tortueuse que leurs gouvernements ont poursuivie avant, pendant et après la guerre.

L'une des clauses les plus importantes du traité, la plus grave, moralement, c'est la suppression définitive des "Capitulations", qui réglaient le sort juridique de toutes les chrétiens d'Orient. A cette suppression, les puissances chrétiennes semblent avoir consenti assez allègrement. La plus atteinte dans son honneur, c'est la France, qui inaugure ce régime dès le règne de François Ier. Au reste, le gouvernement de la République ne peut guère s'objecter à cette abolition des derniers vestiges du vieux droit chrétien, non plus qu'à la mise en pratique, en Turquie ou ailleurs, des principes du laïcisme qui sont le fondement de la politique française. Jadis, on applaudissait naïvement l'absurde parole de Gambetta: "L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation." Les clients de la France ont appris, eux, à faire de l'anticléricalisme un article d'importation. Ils se mettent à la mode de Paris. De quoi les bons Français se plaignent-ils?

Le second point capital du Traité, c'est le rétablissement de la Turquie dans sa souveraineté sur Constantinople et les Détroits. A mesure que les intérêts mercantiles ont déplacé les préoccupations morales dans l'esprit des peuples et les calculs de la politique, la libre navigation du Bosphore et des Dardanelles est devenue la cause principale de mésentente entre l'Empire ottoman et l'Europe, d'abord, puis entre les diverses nations européennes qui possèdent des intérêts ou ambitionnent d'en acquérir dans le bassin du Danube et tout autour de la mer Noire. C'est là, pour les grandes nations, presque toute la question d'Orient. Ce fut, au fond, la cause unique de la guerre de Crimée, la cause principale de la Grande Guerre.

Au cours des marchandages poursuivis tout au long de la guerre, la France et l'Angleterre garantirent à la Russie la possession de Constantinople et des Détroits, moyennant la promesse réciproque d'un libre accès à la mer Noire. On peut croire que cette immense concession à la Russie, objet constant des ambitions tsaristes, ne fut consentie qu'à contre-cœur, par l'Angleterre surtout, et avec l'arrière-pensée de n'y pas donner suite. La révolution russe libéra les nations libérées de cet onéreux engagement. Après la guerre, elles s'installèrent à Constantinople, en tiers avec l'Italie. De ce protectorat tripartite, l'Angleterre s'adjugea la plus grosse part. Avec l'appui des Arabes et des Grecs, embauchés à son service, elle s'apprêtait à tout prendre. Pour se venger, les Français chouchoutèrent contre leurs anciens protégés, devenus ceux de l'Angleterre, leur nouvel ami, Moustapha Kémal. Maître de la situation, Moustapha décida de mettre tout le monde à la porte, ses amis les Français aussi bien que ses ennemis les Anglais.

A Lausanne, Anglais et Français essayèrent de se recoller afin de faire pièce aux vainqueurs de Smyrne. Il était trop tard. Et pour la centième fois, l'unspéakable Turk fit la barbe à l'Europe. Par une amusante coïncidence, le représentant de l'Angleterre à Lausanne était le plus orgueilleux, le plus huppé, le plus collet-monté des diplomates contemporains, lord Curzon. Du haut de sa grandeur, il laissa tomber plusieurs paroles foudroyantes sur les délégués d'Angora. Tout de même, à la fin, il ploya l'échine et signa.

C'est cette victoire diplomatique qu'il s'agit maintenant d'enregistrer à Londres, et peut-être à Ottawa. Afin de brusquer les choses, M. Ramsay MacDonald invoque la nécessité d'établir au plus tôt la frontière du royaume d'Irak, attribué à Feyçal, protégé de l'Angleterre et prétendant au Califat. C'est évidemment par là que les Anglais comptent reprendre leur emprise au cœur du monde musulman et ramener la question d'Orient dans l'orbite de leur influence.

Au reste, M. MacDonald ne paraît pas plus fier qu'il ne faut de cet accord péniblement bécé dans une atmosphère d'intrigue, de mensonge et de lâcheté. Obligé de faire contre fortune bon cœur, il y voit tout au plus "la base d'une entente pratique avec la Turquie" (the basis of a good working understanding with Turkey).

Mais le point qui nous intéresse immédiatement, c'est celui-ci. L'entente comporte, paraît-il, certaines garanties à l'égard de la Turquie. Un député libéral, sir Edward Grigg, juge ces garanties onéreuses. Il propose que l'Angleterre ne les assume qu'après "s'être assurée que les Dominions et l'Inde, pleinement renseignés, consentent à partager à cet égard les obligations de l'Empire" (that the Dominions and India were fully informed and acquiesced in the liabilities the Empire assumed under this guarantee).

A quoi M. MacDonald aurait répondu "qu'il est en mesure d'assurer à sir Edward Grigg que les Dominions et l'Inde connaissent parfaitement le traité et consentent à sa ratification"

(the Dominions and India were fully conversant with the treaty and agreeable to its ratification).

Quelques lecteurs du Devoir, parmi ceux qui ont le temps de lire et de réfléchir, se rappellent peut-être qu'au moment de la réunion du congrès de Lausanne, il fut question, à Londres, d'une "consultation" des hauts-commissaires des Dominions. Cette consultation ne devait porter, disait-on, que sur les intérêts de commerce. Sur quoi il nous parut opportun de faire observer qu'en cette grave et complexe matière, comme en toute autre, de nos jours, les grands intérêts commerciaux se rattachent à tout un enchaînement de problèmes politiques et militaires qu'on ne saurait envisager isolément. Naturellement, personne ne fit attention à cela. Je ne sais quel vol, quel meurtre, quel film, ou quel match occupait, à cette heure, l'opinion publique, éclairée par la grande presse "d'information".

Maintenant que la solution est dans le domaine des réalités politiques et avant qu'elle n'entre dans la sphère des réalités militaires, il serait peut-être utile de savoir où l'on nous mène.

Est-il vrai que le gouvernement canadien connaît à fond le Traité de Lausanne et qu'il a consenti à sa ratification? Si oui, c'est donc que le Canada y est intéressé. A quel titre? de quelle manière? pour quel objet? à quelles conditions?

Voilà quelques questions qu'il serait utile de poser à M. Mackenzie King. Ses partisans québécois affirment qu'il ne s'est nullement compromis, à Londres, qu'il a résisté victorieusement aux tentatives enveloppantes des impérialistes d'Angleterre. L'heure est venue de démontrer que c'est vrai.

P. S. — Cet article était écrit et composé lorsque j'ai pu prendre connaissance d'une dépêche de nuit, de la Canadian Press, transmettant un résumé des déclarations faites à la Chambre, hier, par le premier ministre. M. King a lu, paraît-il, quelques extraits de la correspondance échangée avec le gouvernement impérial. Il en ressort que le Canada n'ayant pas été représenté officiellement au congrès de Lausanne ne se croit pas tenu de ratifier le traité. Jusqu'ici, cela est satisfaisant. Par ailleurs, le gouvernement canadien aurait exprimé son entière confiance dans la sagesse des plénipotentiaires britanniques et aurait simplement réservé le droit du parlement canadien d'adhérer ou non au traité. N'y a-t-il pas là une sorte de mandat implicite et d'engagement indirect? Espérons que la correspondance sera bientôt publiée en entier et la question, discutée à fond.

H. B.

1 Devoir du 24 novembre 1922: — Le Canada à Lausanne; y est-il? n'y est-il pas?

La session d'Ottawa

"Nous n'avons pas signé; nous ne sommes donc pas liés"

M. King fait une déclaration très importante au sujet du traité de Lausanne — Le Canada n'a pas été partie à ce traité et n'est donc pas lié par lui — Un débat sur la R. P. — M. Stevens veut qu'on la rejette — M. Lapointe annonce la mise en pratique du vote cumulatif — M. David proteste contre le vol d'eau de Chicago, au Sénat

(Par Léo-Paul DESROSIERS)

Ottawa, le 2. — Le premier ministre a demandé, cet après-midi, dès le début de la séance, la permission de faire une déclaration très importante. Une dépêche de la Presse Associée, publiée dans les journaux de ce matin, fait dire à M. MacDonald que le "Canada" désire retenir pour lui-même certains droits de prendre des décisions indépendantes à la tête des décisions impériales". Le premier ministre de l'Angleterre parlait alors du traité de Lausanne.

M. Mackenzie King a lu alors des extraits de la correspondance échangée entre les deux gouvernements avant et pendant les négociations pour un traité de paix qui ont eu lieu en Suisse durant ces derniers mois, après la crise du Levant. Il a ensuite tiré des conclusions. Le Canada, dit-il, n'a pas été invité à envoyer un représentant pour prendre part aux négociations; il n'a pas signé le traité. Donc, ce document n'impose aucune obligation au peuple canadien et le gouvernement se croit justifié de ne pas demander la ratification au parlement canadien. Il ne demandera donc pas aux députés de ratifier le traité de Lausanne qui ne nous impose dès aujourd'hui et ne nous imposera demain aucune obligation.

M. Mackenzie King a justifié son attitude par des résolutions adoptées à la dernière conférence impériale. On dit dans ces résolutions que chaque Dominion peut signer lui-même un traité lorsque ce traité n'intéresse que ce Dominion et un autre pays étranger; lorsqu'il intéresse l'Empire ou une partie de l'Empire, toutes les parties au contrat doivent signer avec l'Angleterre.

C'est la procédure que l'on a suivie à Versailles, à Washington et dans d'autres circonstances. Dans quelques cas nous avons nos représentants à la conférence de la paix qui ont pris part aux négociations et ont signé le traité. Le gouvernement a demandé alors la ratification du traité. Dans d'autres cas, le Canada et non l'Empire était intéressé. Alors le Canada a signé seul. N'ayant suivi aucune de ces procédures, le gouvernement anglais est seul responsable du traité de Lausanne et, à la demande qu'il a faite à notre gouvernement de faire ratifier le traité, celui-ci a répondu par une fin de non recevoir.

M. Mackenzie King a lu à la Chambre de longs extraits de la correspondance échangée entre les deux gouvernements. Il en dépose une partie sur la table de la Chambre demain matin. Mais sa déclaration d'aujourd'hui a fait sensation dans les cercles politiques de la capitale. On répète volontiers qu'elle est une des plus importantes que nous ayons entendues depuis quelques années en matière de relations impériales et qu'elle posera un précédent dont les conséquences se-

ront vivement discutées. Elle éclaircit aussi une situation bien obscure et bien embrouillée.

M. Edgar Chevier, député d'Ottawa, a présenté aujourd'hui son bill amendé d'une manière radicale la loi des auteurs. Il n'a donné que de brèves explications, car le bill reviendra plus tard devant la Chambre pour plus ample discussion. Il veut, tout d'abord, définir certains termes de la loi, faire rappeler les clauses de licence, c'est-à-dire les sections 13, 14 et 15 que les auteurs ont vivement attaquées, introduire certains articles nouveaux pour protéger auteurs et compositeurs contre le vol et enfin placer la nouvelle loi sous la juridiction du département de la justice en l'enlevant au ministère du commerce. Cette (Suite à la quatrième page.)

L'actualité

Une belle carrière d'échevin

Nos gladiateurs sont descendus dans l'arène municipale, armés de toutes pièces. Le ciel s'est ému de ce grand anniversaire de notre charte et le soir même de l'entrée en lice de nos preux échevins; il s'embrasa de lueurs extraordinaires; des signes de feu parurent sous l'empyrée. Le tonnerre a grondé et la nue a été sillonnée de fulgurances éclairs.

Evidemment de grandes choses vont arriver. Faut-il augurer que notre maire, l'idole décadente des Montréalais, va tomber sous l'ingratitude, ou bien M. Brodeur, notre Napoléon, serait-il à faire sa campagne de Russie? Il ne faut pas se laisser égarer par le souffle sur le pays un vent de révolution contre les maires.

Quoi qu'il en soit, nos combattants se préparent à une lutte acharnée. Jamais M. Martin ne profitera tant, dit-on, des assemblées de ses adversaires, et M. Brodeur s'est fait nouvellement photographe sur ses cartes réclames.

Le plus redoutable, toutefois, est assurément le porte-drapeau de Maisonneuve, M. Desroches. Embusqué dans la carrière Poupart où toute l'année durant il y a fait amonceler des munitions, y compris les gaz asphyxiants, il surveille de près les allures du Portugais, son ennemi.

était plus noire et sans étoile, on entendait un miaulement désespéré, des hurlements de chiens qu'on égorgé; puis un silence pesant se rétablissait: la carrière avait englouti ses victimes. Tous les locaux qui avaient une haie à assourdir contre le chat ou le chien du voisin, trouvaient là endroits propices pour leurs méfaits.

Grâce à M. Desroches, tout cela n'est plus. Les eaux perfides disparaissent et cette fois, les bêtes irréesissables jettent au moins du ciel bleu et reçoivent les caresses du soleil.

Quand venait le soir et que d'âpres volutes de fumée s'échappaient de la carrière pour s'étendre en nuage sur toute la région, il y avait bien quelques mécontents qui murmuraient et prétendaient que l'air était irrespirable, que les maladies se propageaient. Ces esprits bêteux et retardataires allaient même jusqu'à affirmer que l'on voulait changer l'est en un foyer de peste et se donnaient que l'on se fût en fait gratifié. Heureusement la population fidèle à M. Desroches, sur endurer ces petits inconvénients et elle attendait maintenant le jour encore un peu lointain où la carrière enfin remplie fera place à un vert bosquet parsemé de fleurs au milieu duquel se dressera une glorieuse statue en béton armée du vaillant échevin.

Aussi M. Desroches fait-il la superbe devant le Portugais qui lui, n'a pas le moindre petit fossé, le moindre marais rempli de détritus naufragés. Espérons que les électeurs sentiront leur situation à tous points de vue et la renifleront au besoin pour témoigner à leur mandataire la reconnaissance qui lui est due.

MARCELLUS.

Bloc-notes

John Bull

L'an dernier, le budget national de la Grande-Bretagne s'est soldé par un excédent des recettes sur les dépenses de plus d'un demi-milliard de dollars (\$101,500,000). Cette année, le chancelier de l'échiquier britannique annonce un nouveau surplus de tout près d'un quart de milliard de dollars (\$248,329,072). En deux ans, donc, John Bull, malgré ses dettes de guerre, ses charges fixes sur celle-ci, ses dépenses militaires et navales, a eu un surplus de trois quarts de milliard de dollars. Cela nous prouve que, quel que temps, à nous du Canada, avant de solder nos exercices financiers par des surplus réels, quels qu'ils soient, l'état présent de nos finances et celui de John Bull sont tels qu'il ne lui servira de rien de tenter de nous amener à prendre à notre compte une partie des frais de la défense navale impériale. Rien que nos chemins de fer nous occasionnent chaque année des déficits si lourds qu'il ne saurait être question de déboursier mille dollars pour l'Empire.

Haines ?

Parce que l'Action catholique a traité comme elle le mérite la loi d'adoption Taschereau, le Soleil a parlé des "haines mal voilées" des rédacteurs de l'Action catholique contre lui, le Soleil. A quoi l'Action catholique répond que le Soleil "s'abuse" et qu'il a tort de "confondre la violence avec la haine", puisqu'au reste les rédacteurs de l'Action catholique, s'ils ne craignent personne, ne haïssent personne, leurs confrères en journalisme moins que tout autre, si cela se peut, "il est tout naturel que de temps à autre nous diffusions d'opinion, nous voyions les choses sous un autre angle. C'est alors la polémique, la bataille, si l'on aime mieux; et c'est dans l'ordre, puisque le devoir du journaliste est de combattre", conclut l'Action catholique. En fait, si le Soleil aime à porter des coups plus ou moins loyaux à ses adversaires, il oublie souvent qu'il s'expose à en recevoir.

M. Frigon

Les dépêches de ce matin confirment la nouvelle, que le Devoir donnait hier, du choix de M. Augustin Frigon, de l'Ecole Polytechnique de Montréal, au poste de directeur général de l'enseignement technique provincial. La nouvelle est excellente. Le nouveau directeur de l'enseignement technique est le premier Canadien français promu à ce poste, de même qu'il est le premier directeur canadien-français de Polytechnique. Le gouvernement a fait enfin un geste heureux et bien inspiré. Et l'avancement de M. Frigon met fin à la légende stupide, lancée derechef ces jours-ci, que nous n'avions personne de compétent pour occuper pareil emploi. Félicitations de son geste le gouvernement provincial, et de sa nomination le nouveau directeur de l'enseignement technique provincial.

Un doigt dans l'oeil

Au cours d'une note sur cette nomination, la Patrie dit: "Le poste, vacant depuis le départ de M. Marchand, et dont notre journal a montré l'urgence qu'il y avait de le confier à une compétence, est ainsi rempli à la satisfaction générale, croyons-nous, par un ingénieur possédant la formation européenne ajoutée aux méthodes pratiques américaines". Ce que ce journal oublie de dire, c'est qu'un de ses rédacteurs, ancien fonctionnaire provincial, écrivait, encore la semaine dernière, qu'il fallait donner la direction de l'enseignement technique provincial à "un homme qui a fait ses preuves", et qui "est né à l'étranger". Quelques jours auparavant, le même rédacteur parlait avec suffisance

LE CABINET POINCARÉ ENTEND LE RAPPORT DE M. LE TROQUER

Le ministre des travaux publics qui rentre de la Ruhr où il a donné ses instructions aux autorités françaises, a rendu compte de son voyage à ses collègues ce matin — Le président du conseil donnera de nouvelles explications sur la composition de son nouveau ministère, c'est après-midi

Les Communes anglaises rejettent tous les amendements présentés par l'extrême gauche au bill relatif à l'armée et à l'aviation — Le consulat américain de Newcastle sera rouvert incessamment

PARIS, 3 (S. P. A.). — Le conseil ministériel s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Millerand, président de la République, pour écouter le rapport de M. Le Troquer, ministre des travaux publics, qui est rentré d'un voyage dans la Ruhr. Il est compris que M. Le Troquer a présenté des statistiques de nature à confirmer la déclaration que M. Poincaré a faite hier à la Chambre des députés relativement aux recettes encourageantes de l'exploitation de la Ruhr. Les chiffres fournis par le ministre sous ce rapport sont même plus élevés que ceux qu'a donnés le président du conseil.

NOUVELLES EXPLICATIONS

Il est entendu aussi que M. Poincaré a fait devant ses collègues un exposé des nouvelles explications qu'il donnera cet après-midi à la Chambre des députés concernant la constitution du nouveau ministère. Le président du conseil ne reçoit qu'un accueil tiède à la Chambre bien qu'on admette généralement qu'il va obtenir une majorité substantielle lorsque le vote sera pris.

La plupart des journaux qui appuyaient l'ancien ministère commentent favorablement aujourd'hui le discours que le président du conseil a prononcé hier à la Chambre. Quelques feuilles oppositionnistes cependant critiquent plus amèrement le nouveau gouvernement. L'Echo National demande pourquoi on s'est donné tant de peine pour rétablir et stabiliser la valeur du franc si les recettes de la Ruhr sont si abondantes. Le Quotidien voudrait savoir pourquoi on a changé de ministres sans changer de politique générale.

AUX COMMUNES ANGLAISES

LONDRES, 3 (S. P. A.). — La Chambre des communes a été en séance jusqu'à 5 heures 20 ce matin. Elle a passé toute la nuit à débattre le bill annuel relatif à l'armée et à l'aviation. Les extrémistes ont proposé plusieurs amendements.

Stephen Walsh, ministre de la guerre, a déclaré dès le début de la discussion que les amendements suggérés comportaient de si profondes modifications de politique que le gouvernement se sentait incapable de les accepter, mais il promit que le conseil de l'armée et les représentants des forces armées investigueraient toutes les questions mises en cause. Il ajouta qu'il espérait donc que les amendements ne seraient pas proposés. Les partisans des modifications protestèrent et les amendements furent proposés les uns après les autres. Un de ces amendements demandait l'abolition de la peine de mort pour les cas de désertion, de courtoisie et autres offenses analogues en temps de guerre. Il fut repoussé par 239 voix à 120 après un long débat. L'amendement suivant suggérait de donner à un soldat condamné le droit d'appeler devant un tribunal civil. La Chambre le rejeta par un vote de 183 à 120.

UN SOLDAT AURAIT PU REFUSER

Un troisième amendement proposait que lorsqu'un soldat s'enrôle on le laisse libre de refuser de servir si le pouvoir civil requiert son concours pour apaiser une dispute ouvrière. Le projet ne fut pas plus heureux que les précédents, il fut anéanti par un scrutin de 236 voix à 67. On fit de vains efforts pour ajourner le débat. Le gouvernement soutenant qu'il ne restait pas de temps disponible avant le congé de Pâques pour compléter le stage du bill aux comités. Trois femmes membres de la Chambre des communes, Mlle Margaret Bondfield, Mlle Dorothy Jewson et lady Terrington, sont demeurées à leur poste pendant toute la durée de la séance.

L'AFFAIRE DU CONSULAT AMERICAIN

LONDRES, 3 (S. P. A.). — Le différend qui durait depuis plus d'un an entre le gouvernement des États-Unis et le gouvernement de la Grande-Bretagne au sujet du consulat américain de Newcastle-sur-la-Tyne a été réglé et le consulat sera rouvert incessamment. On a appris officiellement la nouvelle hier soir, grâce à la publication de la correspondance échangée entre le premier ministre MacDonald et l'ambassadeur Kellogg. Les lettres démontrent que le gouvernement anglais ne soutient plus que les anciens fonctionnaires du consulat ont indûment favorisé les compagnies de navigation américaines au désavantage des intérêts anglais. Les lettres sont laconiques et portent toutes deux la date d'hier. Celle de M. MacDonald disait simplement que le gouvernement britannique n'était pas disposé à insister sur l'accusation et que celle-ci avait par conséquent été retirée. M. Kellogg dans sa réponse informait le premier ministre que le consulat serait rouvert et que Charles-Roy Nasmith a été nommé consul.

UNE GREVE EN PERSPECTIVE

LONDRES, 3 (S. P. A.). — L'Allemagne est menacée d'une grève générale des cheminots, selon une dépêche de presse de Berlin qui rapporte que plusieurs milliers d'employés de chemin de fer ont déjà abandonné le travail à Elberfeld, à Magdebourg, à Mannheim et en d'autres centres industriels importants. Le message ajoute que des grèves paraissent devoir commencer demain à Hambourg et à Brême.

se et morgue "des petits maîtres nationalistes" que, disait-il alors, "il faudra bientôt tenir responsables de la déchéance complète de notre enseignement technique, s'ils ne cessent leur campagne électorale et ridicule contre la nomination d'un étranger au poste de directeur vacant depuis quatre ans...". En attendant que nous possédions ici de véritables compétences, c'est en France, en Belgique, que nous devons aller puiser la science certaine", concluait cette "compétence" de la Patrie. Les "petits maîtres nationalistes" ont continué leur campagne et la nomination d'un étranger, qui semblait imminente et était pratiquement faite, a raté, le gouvernement a désigné M. Frigon. La "compétence" qui a écrit les articles de la Patrie, doit être joliment défrisée, maintenant que son candidat est bel et bien écarté.

Bureaucratie

Le correspondant du "Philadelphia Public Ledger" à Washington mande à son journal que par le temps qui court, certains fonctionnaires américains s'en donnent à tracasser de toutes sortes de façons le contribuable des États-Unis. A Washington, par exemple, en mes-

CAMPAGNE MUNICIPALE

M. LUC ROCHEFORT OFFRE UN COMPROMIS A M. DUQUETTE

Il consent à se retirer par un tirage au sort, si le numéro tiré lui est défavorable — M. Duquette ne veut point de ce jeu d'enfant — Dans Bourget — L'assemblée d'hier soir au marché de Maisonneuve

M. Charles Duquette a reçu de M. Luc Rochefort une offre de compromis, afin d'assurer la victoire à l'adversaire du maire Martin, mais il l'a refusée. M. Rochefort lui a offert de laisser tirer son nom avec le sien, pour fixer un choix définitif, avec la condition que celui dont le nom serait tiré, poursuivrait seul la campagne contre M. Martin. Le tirage se ferait au cours d'une grande réunion publique, a déclaré M. Rochefort, qui ne veut pas être blâmé de la victoire possible de M. Martin contre trois adversaires.

M. Duquette nous a déclaré que la proposition de M. Rochefort est un jeu d'enfant, qu'il ne peut promettre de se porter candidat, et que la campagne est trop bien lancée pour reculer. Il a ajouté que M. Rochefort devrait se faire un devoir d'honneur de s'effacer devant lui, puisque tous deux, dit-il, nous voulons le même but, battre M. Martin.

L'OFFRE DE M. ROCHEFORT

"Je consens à faire cette offre, dit-il, en dépit du fait que c'est moi qui ai fait tout le travail en 1921 pour préparer le terrain dans la lutte actuelle.

"Je suis fermement décidé à lutter jusqu'au bout, malgré les démarches qui ont été faites auprès de moi pour que je me retire en faveur de M. Duquette. Je tiens à honorer la présente situation, car M. Duquette et moi nous aurons le même but; seulement, il est malheureux que M. Duquette n'ait pas commencé comme moi en 1921, alors qu'il m'a fallu subir l'assaut seul, sans l'aide de M. Duquette et de personne autre. "J'ai déjà dit que j'aurais laissé à M. Duquette, cette année, s'il s'était prononcé définitivement avant le jour de la nomination, c'est-à-dire avant que j'eusse définitivement consenti à me porter candidat parce que je ne voulais pas laisser perdre le travail et les sacrifices que j'avais faits pour les élections de 1921. En 1921, je demande aux électeurs de Montréal s'il est, après tout mon travail de 1921 pour préparer le terrain, qu'un candidat survive à la dernière minute pour bénéficier de ce travail? S'ils approuvent cette conduite, le leur demande de voter pour M. Duquette, parce que mon premier but dans la présente lutte est de renvoyer M. Martin dans la vie privée. Si au contraire, ils reconnaissent que j'ai droit de bénéficier de mon travail et qu'un autre ne doit pas en recevoir les fruits, je leur demande de voter pour moi. Je demande aussi aux électeurs si M. Duquette serait candidat dans la présente lutte si je n'avais pas préparé le terrain en 1921?

"Mon ambition n'est pas tant d'obtenir la position de maire que de donner à Montréal un véritable premier magistrat. J'ai offert à M. Duquette, le jour de la nomination, de tirer ma candidature au sort avec la sienne devant une assemblée publique et je perdais d'indosser sa candidature. Il a refusé, mais je lui réitère mon offre; j'attends sa réponse et je sens peiné s'il n'acceptait pas dans l'intérêt de la cité de Montréal et de tous les contribuables."

DECLARATION DE M. DUQUETTE

Au sujet de l'offre de M. Rochefort, M. Charles Duquette a fait la déclaration suivante: "Cette offre n'est pas sérieuse, car une candidature à la mairie est trop importante pour aller l'abandonner au sort, et c'est pourquoi je ne puis accepter l'offre de M. Rochefort."

"Si M. Rochefort voulait se retirer, il accomplirait un bel acte, et dans quatre ans, il serait maire de Montréal. Il y a une chose certaine, c'est que si j'avais été convaincu que M. Rochefort était l'homme qu'il fallait pour remporter la victoire dans la lutte actuelle, je n'aurais jamais été candidat. Je ne brigue pas les suffrages pour mon plaisir, car j'aurais bien autre chose à faire. Ce n'est pas par ambition non plus; mon but est plus sérieux."

"Je n'ai absolument rien contre M. Rochefort. Je trouve même qu'il a beaucoup de talent et je l'admire. Le seul reproche qu'on lui adresse est celui d'être trop jeune et c'est pourquoi, je dis qu'il pourrait obtenir beaucoup de succès dans quatre ans. S'il voulait bien comprendre la situation, il se retirerait immédiatement en faisant l'admiration de tout Montréal. Il s'est déjà attiré l'admiration des gens par sa crânerie aux dernières élections, et sa retraite à l'heure actuelle, serait un bel acte à son crédit."

"Si je suis entré dans la lutte, c'est parce qu'on m'a représenté à maintes reprises que le peuple de Montréal est contre le maire Martin, et c'est aussi parce que j'ai voulu relever le gant que M. Martin m'a jeté à la face du public en lui lançant un défi. De tous ses adversaires, je crois que j'ai les plus grandes chances, et je ne veux pas reculer."

LA LUTTE CONTINUE

Les candidats ne pouvant s'entendre, la campagne va se poursuivre de plus belle. M. Charles Duquette a tenu une assemblée nombreuse au marché de Maisonneuve, ainsi que M. Luc Rochefort, à l'école Plessis; le maire Martin de son côté ne s'est pas reposé, il a parlé à trois endroits différents: à l'école Garneau, en faveur de l'échevin Langlois; puis dans une synagogue, avenue Fairmount, enfin à l'école Sainte-Cécile, rue de Castelnau.

Dans les vingt et un quartiers, la bataille est chaude entre les candidats qui se disputent l'honneur d'un mandat à l'hôtel de ville. M. Rochefort a parlé à un ralliement ouvrier hier soir à l'école Plessis et a reçu un très bon accueil; il était accompagné de nombreux orateurs qui ont intéressé l'assistance des questions municipales.

M. Duquette parle ensuite de la taxe foncière qui, en 1914, était de 1 pour cent et qui est maintenant de 1.35 pour cent, avec en plus une taxe spéciale de 5 sous par \$100, ce qui fait 1.40 pour cent pour rembourser le déficit de 1916. Cette taxe spéciale, dit-il, était pour extraterrains de 1916, avant l'annexion de Maisonneuve, et par conséquent Maisonneuve n'est pas obligé de la payer. Si Maisonneuve doit payer ses extraterrains, Montréal doit aussi payer les siennes seules.

M. Duquette déclare ensuite qu'il ne portera jamais, s'il est élu, la toge qui a été achetée pour le maire. Il reproche à M. Martin de s'adresser seul devant le public, tandis que lui-même se présente à la demande d'un grand nombre d'électeurs de Montréal. "Si vous jugez à propos de m'élire, ajoute M. Duquette, je vous promets de faire tout mon devoir et pas autre chose. Je ne vous commande pas de m'élire, mais je vous le demande si vous croyez que c'est dans l'intérêt de la ville de Montréal. Si vous votez contre moi, tant mieux pour moi, car je n'ai pas autant besoin que ça de la mairie et je puis vivre sans être maire, mais si vous voulez m'élire, comme je le crois, je reviendrai devant vous dans mes habits ordinaires, mais certainement pas revêtu de la toge."

M. L.-A. Rivet demande à ses auditeurs de terminer la sinistre comédie et de donner à Montréal un représentant digne de cette cité. Il déclare que le maire Martin n'a pas besoin de continuer à être pendant deux ans de plus pensionnaire de la ville de Montréal.

MM. Lancet, Dr J.-M. Pellerin, E.-L. Patenaude, Edgar Laliberté et C. Taylor ont parlé ensuite.

DANS BOURGET

M. Joseph Mercure, candidat dans le quartier Bourget, a réuni hier soir un grand nombre d'électeurs à la salle Lavoie, rue Ontario Est. Il s'est prononcé en faveur des unions ouvrières et de l'union de la police; il a donné lecture d'une résolution de certains syndicats qui lui ont promis leur appui, comme les charpentiers-menuisiers, les peintres et quelques autres. Il se propose d'infuser un sang nouveau dans l'administration municipale dont bon nombre de contribuables ont à se plaindre, dit-il, à cause de l'incurie de nos représentants actuels.

M. Mercure entend promouvoir avant tout les intérêts de l'est de la ville, réclamant un traitement égal avec l'ouest et le centre sous le rapport des travaux permanents de voirie. Il réclame pour le quartier un système régulier d'entretien des rues et une meilleure protection de la propriété publique et privée, de la part de la police; aussi un service de tramways, rue Ontario, des tramways plus nombreux, matin et soir; rue Delorimier, des tramways qui circulent jusqu'au centre de la ville régulièrement à toute heure du jour; rue Rachel, prolongement du circuit jusqu'aux usines Angus, afin de décongestionner le circuit Ontario, et d'éviter, aux travailleurs des usines Angus, une longue marche à la rue Mont-Royal ou à la rue Frontenac.

Le candidat favorise l'établissement d'une commission d'embellissement pour améliorer l'esthétique de la ville et codifier les règlements de construction selon un plan d'ensemble de la ville, qui en réduisant les dépenses entraînerait l'administration à faire des travaux permanents sans imposer de taxes spéciales.

Enfin M. Mercure s'engage à faire respecter le repos dominical par les entrepreneurs de la ville, le dimanche et les jours de fête d'obligation. Les orateurs qui ont appuyé sa candidature sont MM. Arthur Geoffrion, Hector Dupuis, M. Gareau, G. Desrosiers, C. Bastien et L. Bélisle.

DANS SAINT-HENRI

Le docteur J.-A. Charron, adversaire de l'échevin Bédard dans le quartier Saint-Henri, a tenu une assemblée hier soir à l'école Sainte-Cécile, en présence de sept à huit cents personnes. Il a critiqué l'administration de M. Bédard, qui est membre du comité exécutif et parlé de la loi des pavages.

M. Charron promet de s'employer à doter le quartier Saint-Henri d'un marché public, de terrains de jeux et des améliorations les plus urgentes. Il demandera la réduction de la taxe d'eau pour les contribuables desservis par la cité de Montréal Water & Power, afin de la ramener au même niveau que la taxe de l'aqueduc de Montréal.

Dans son programme, M. Charron réclame aussi la disparition des taudis et la plus stricte économie des deniers publics. MM. Francis Fautoux, J. Bonhomme, A. Geoffrion, Joseph Proulx, J. Gavault ont aussi parlé.

Ligotée et jetée dans une cave

Deux bandits se sont introduits hier soir chez Mme Adrien Roger, 3612, rue Saint-Gérard, et après l'avoir ligotée et jetée dans la cave, ont volé \$7 en argent. Un voisin attiré par le bruit que faisait Mme Roger avec ses pieds, est venu la délivrer de ses entraves.

Le docteur J.-A. Charron, adversaire de l'échevin Bédard dans le quartier Saint-Henri, a tenu une assemblée hier soir à l'école Sainte-Cécile, en présence de sept à huit cents personnes. Il a critiqué l'administration de M. Bédard, qui est membre du comité exécutif et parlé de la loi des pavages.

M. Charron promet de s'employer à doter le quartier Saint-Henri d'un marché public, de terrains de jeux et des améliorations les plus urgentes. Il demandera la réduction de la taxe d'eau pour les contribuables desservis par la cité de Montréal Water & Power, afin de la ramener au même niveau que la taxe de l'aqueduc de Montréal.

Dans son programme, M. Charron réclame aussi la disparition des taudis et la plus stricte économie des deniers publics. MM. Francis Fautoux, J. Bonhomme, A. Geoffrion, Joseph Proulx, J. Gavault ont aussi parlé.

M. Charron promet de s'employer à doter le quartier Saint-Henri d'un marché public, de terrains de jeux et des améliorations les plus urgentes. Il demandera la réduction de la taxe d'eau pour les contribuables desservis par la cité de Montréal Water & Power, afin de la ramener au même niveau que la taxe de l'aqueduc de Montréal.

Dans son programme, M. Charron réclame aussi la disparition des taudis et la plus stricte économie des deniers publics. MM. Francis Fautoux, J. Bonhomme, A. Geoffrion, Joseph Proulx, J. Gavault ont aussi parlé.

M. Charron promet de s'employer à doter le quartier Saint-Henri d'un marché public, de terrains de jeux et des améliorations les plus urgentes. Il demandera la réduction de la taxe d'eau pour les contribuables desservis par la cité de Montréal Water & Power, afin de la ramener au même niveau que la taxe de l'aqueduc de Montréal.

LES CONFERENCES

UNE CAUSERIE DE FADETTE

LA COLLABORATRICE DU DEVOIR DEPUIS LE LA CORRESPONDANT FINE ET INTERESSANTE ENTRE COUSINE ROSE ET COUSINE PERRINE — COMMENT NOS GRAND-MERES SA-VAIENT ECRIRE.

Mme Fadette, la collaboratrice bien connue du Devoir, a prononcé hier après-midi, à la réunion hebdomadaire des dames patronnesses de l'Assistance Maternelle, au no 118, rue Cherrier, une conférence des plus charmantes.

Pendant que l'aiguille des char-mantes ouvrières courait dans les replis des flanelles et des cotonnas, destinées aux mères pauvres, la conférencière a évoqué un coin neuf de notre histoire.

Parmi les papiers de famille de Mme Saint-Jacques, les ascendants ont laissé une série de jolies lettres échangées entre deux cousines, Rose et Perrine, et une correspondance entre Rose et sa sœur Angèle, seigneures des environs de Québec et de Montréal.

Les cousines sont de grandes ba-billards à la façon des dames de la cour de Louis XIV. On les devine en train de se regarder le fricot quotidien à leurs maîtres et seigneurs. Leur esprit curieux, fin et mordant s'exerce sur mille sujets, sans jamais dégénérer en de fades considérations. C'est tantôt le mariage d'un monsieur qu'une nomination vient de doter de qualités soudaines, les aventures conjugales d'une ancienne connaissance. Par-fois, elles se risquent, oh! très lé-gèrement, sur le terrain des scan-dales, et de leur verve malicieuse nais-sent des réflexions parfois cruci-fiantes. Et l'on cause, et l'on rit; la plume va la bride sur le cou, insou-ciante et capricieuse et s'égare dans mille potins amusants.

De toute évidence, nos cousines n'ont pas écrit pour la postérité et c'est peut-être ce qui donne à leurs lettres un cachet de fraîcheur délicate et de culture exquise. Nous les revoilà, véritables rayons de so-leil, dans leurs sombres manoirs de pierre, qu'elles remplissent de leur gaieté et aussi de leur bonté.

Car ces potinières n'étaient pas des cancanières. Filles de gentilshommes et chrétiennes convain-cues, elles pratiquent la charité la-gèrement. Cousine Rose ne se refuse-elle pas à partir de chez elle, par-ce qu'une épidémie ravage le villa-ge et que seule elle peut soigner ef-ficacement les pauvres?

Il ne faut pas s'imaginer par ail-leurs qu'elles ne soient préoccupées que d'enfantillages. Les questions politiques les occupent énormément, et si elles en signalent les côtés par-fois comiques, elles ne laissent pas d'en juger toute la gravité et l'im-portance. Elles aiment leur foyer, font les lavages, ratissent leur jar-din, sèment des légumes et ont la haute main sur la cuisine.

Cela n'empêche qu'elles ne soient des femmes de lettres d'une culture supérieure, sachant de philosophie plus qu'il n'en faut pour enclo-urer un barbon de collège, renseigner sur l'histoire, la géographie, l'astro-nomie, la physique.

Mais ce qui est admirable chez elles, c'est l'élégance du style. Tout y est parfait, dans une ordonnance harmonieuse et pondérée. La phrase est toujours soigneusement habi-lée et rien de vulgaire ne la dépare.

Cousines Rose et Perrine et sœur Angèle étaient de nobles femmes avec des âmes d'artistes et un cœur d'or. Leur éducation était de beau-coup supérieure à celle que l'on donne aujourd'hui et leur instruc-tion pour le moins aussi complète.

Ainsi que le fait remarquer Mme Fa-dette, elles désignaient avec une hauteur maintenant inconnue la puissance des sacs d'écus et le rus-tre qui se fit avisé de s'en prévaloir eût été fort mal reçu.

Nous avons bien progressé de-puis. Nos filles écrivent en iroquois et nos fils en huron et méprisent leurs benêts d'ancêtres qui pre-naient le temps pour tout, même pour écrire, et aimaient leurs en-fants.

Des circonstances incontrôlables font que la Société Canadienne d'opérette ne donnera pas L'enfant prodigé. Cette œuvre sera rempla-cée par La chanson de Fortunio, opéra-comique en un acte de J. Offenbach. Ce sera la première au-dition de cette œuvre de Jacques Offenbach, le roi des compositeurs d'opérette. La chanson de Fortunio aura pour interprètes Mmes Elisa Gareau, Lucile Turner, Jeanne Pel-letier, Jeanne Fittes, Marguerite Coallier et A.-M. Tromblay et MM. A. Lamarche et M. Noël.

Encore une fois il ne faut pas confondre La fille du régiment que donnera la Société Canadienne d'o-pérette, au Monument national, le

29 avril prochain, avec La fille du tambour-major, ces deux œuvres sont totalement différentes, celle qui donnera la Société Canadienne d'opérette le 29 avril est de Doni-zetti et l'autre d'Offenbach. Le ro-lé-tire de La fille du régiment sera chanté par Mlle Léonide Letour-neux. Le rôle comique d'Hortensius a été confié à Gaston Saint-Jacques. Le rude sergent Sulpice, ce sera Ho-noré Vaillancourt et Tonio sera

chanté par un débutant, M. Duchar-mé. Les chœurs ont des pièces merveilleuses à chanter. Nul partie d'aucune œuvre ne plaira autant que le fameux Salut à la France chanté par Mlle Letourneux et re-pris par le chœur.

Les billets en vente depuis lundi s'envolent rapidement, il faut donc se hâter si l'on ne veut pas se voir refuser l'entrée faute de place le 29 avril. (Communiqué)

DONNE LA SANTE ET LA VIGUEUR AUX FEMMES

C'est ce que dit Mme MacPherson du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Brantford, Ont. — "J'étais toujours fatiguée et le moindre surmenage m'épuisait pour une journée ou deux. J'avais une douleur lourde sur le dessus de la tête, une douleur dans la nuque, et lorsque je me penchais, je ne pouvais me relever sans aide, à cause de la douleur au dos. Je ne dormais pas bien et j'étais nerveuse au moindre bruit. Je tiens maison, mais tellement épuisée que je ne pouvais balayer ni laver la vaisselle, sans me cou-cher ensuite. Une amie me recom-manda ce Composé Végétal et je commençai à en prendre. Je me sentais déjà plus forte dès la première bouteille, et je suis devenue capable de laver la vaisselle et balayer sans être obli-gée de me coucher. Je redeviens plus tard régulièrement dans mes men-struations. J'ai pris dix bouteilles en tout, et je suis maintenant mieux en général. Votre remède est sans égal pour redonner la santé aux femmes." — Mme James H. MacPherson, 309 Greenwich St., Brantford, Ont.

Si vous souffrez de déplacement, irrégularités, maux de dos, ou toute autre forme de faiblesse féminine, écrivez à The Lydia E. Pinkham Medicine Co., Cobourg, Ont., pour avoir le Manuel Confidentiel de Lydia E. Pinkham sur les "Maladies particu-lières de la Femme."

Si vous souffrez de déplacement, irrégularités, maux de dos, ou toute autre forme de faiblesse féminine, écrivez à The Lydia E. Pinkham Medicine Co., Cobourg, Ont., pour avoir le Manuel Confidentiel de Lydia E. Pinkham sur les "Maladies particu-lières de la Femme."

N'OUBLIEZ PAS

— que pour 40c — vous avez un BON REPAS chez PERRINO 36, Notre-Dame Est.

PRODUITS BARSALOU

FLOCONS DE SAVON VELOURS

POUR SOUBRIER D'HIVER

POUR SOUBRIER D'HIVER

POUR SOUBRIER D'HIVER

POUR SOUBRIER D'HIVER

POUR SOUBRIER D'HIVER

POUR SOUBRIER D'HIVER

POUR SOUBRIER D'HIVER

POUR SOUBRIER D'HIVER

POUR SOUBRIER D'HIVER

POUR SOUBRIER D'HIVER

POUR SOUBRIER D'HIVER

POUR SOUBRIER D'HIVER

POUR SOUBRIER D'HIVER

POUR SOUBRIER D'HIVER

POUR SOUBRIER D'HIVER

POUR SOUBRIER D'HIVER

POUR SOUBRIER D'HIVER

POUR SOUBRIER D'HIVER

POUR SOUBRIER D'HIVER

POUR SOUBRIER D'HIVER

29 avril prochain, avec La fille du tambour-major, ces deux œuvres sont totalement différentes, celle qui donnera la Société Canadienne d'opérette le 29 avril est de Doni-zetti et l'autre d'Offenbach. Le ro-lé-tire de La fille du régiment sera chanté par Mlle Léonide Letour-neux. Le rôle comique d'Hortensius a été confié à Gaston Saint-Jacques. Le rude sergent Sulpice, ce sera Ho-noré Vaillancourt et Tonio sera

chanté par un débutant, M. Duchar-mé. Les chœurs ont des pièces merveilleuses à chanter. Nul partie d'aucune œuvre ne plaira autant que le fameux Salut à la France chanté par Mlle Letourneux et re-pris par le chœur.

Les billets en vente depuis lundi s'envolent rapidement, il faut donc se hâter si l'on ne veut pas se voir refuser l'entrée faute de place le 29 avril. (Communiqué)

BULLETIN DU SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

ROMANS POPULAIRES

La 3e Génération — J. DANEMARIE Soldat et Paysan — CLEMENT D'OTHE Le Secret de Jollette — H.-A. DOURLIAC Transplanète — HENRY FRANZ Un Mystère — P. GOURDON

Guillemette — VICTOR D'ENSERUNE Par le Creuset — HELENE MARTIAL Coeurs chevaleresques — O'NEVES La Reverdie — JEAN MAULIERE Un Terrien — G. DE WEDE

Sur la Brèche — J. DE BELCAYRE Au Pays des Soviets — ROGER DES FOURNELS Un Cri dans les Ténèbres — ANGEL-FLORY Le Drame de Maison Dieu — GOURAUD D'ABLANCOURT

La Vierge aux Ruines — ABEL SIBRES L'Espion de la Citadelle — MARCEL DE TANCOURT L'Eau qui Dort — JEAN MAULIERE Les Forces perdues — EDMOND COZ

L'Exil de Bénédicte — J. DE BALCAYRE La Bonne de mon Oncle — CH. DODEMAN Entre l'Or et l'Ul — CLEMENT D'OTHE C'est la France — H.-A. DOURLIAC L'Appel du Foyer — CH. PERONNET

Le Braconnier de la Mer — J. MAULIERE Une Fleur sur les Ruines — P. GOURDON

Les prix indiqués ci-dessous comprennent les frais de port: L'unité \$.17 La douzaine 1.60 Pour 25 3.25

Le prix normal avec les frais de port serait comme suit: A la douzaine 2.04 Pour 25 4.25

Par la réduction que nous offrons le client réalise donc un béné-fice de 44s. pour la douzaine et de 81 pour 25.

FOYER-ROMANS

25s. l'unité \$2.50 pour la collection 1—La Dame de la Palle-Bleue — CLEMENT D'OTHE 2—Demi-Sœurs — SALVA DU BEAL 3—La plus Riche — MARY FLORAN

4—Leur fille — PIERRE DUCHATEAU 5—Non Licet — BERTHE NEULLIES 6—La Petite Clary — MARIO DONAL 7—Ames fortes — O. DE FERENZY

8—La Dette de l'Orpheline — PAUL FEVAL, fils 9—Pasclette — B. DE PUYBUSQUE 10—Mariage idéal — CLEMENT D'OTHE

11—Le Chemin de Longue-Etude — F. O'NOLL 12—Qui? — PIERRE GOURDON 13—Le Coffret Byzantin — LIONEL DE MOVET

COLLECTION NELSON

40s. au comptoir, 45s. par la poste (Reliés) Un Vaincu — JEAN DE LA BRETE Mon oncle et mon curé — JEAN DE LA BRETE

Madame Corentine — RENE BAZIN La Main de Sainte-Modeste — JEANNE SCHULTZ Les Caractères — DE LABRUYERE (600 pages)

Introduction à la vie dévote — S. FRANÇOIS DE SALES.

Collection Familia

Reine-Anne Assenoy, M.: Les Sabots de la Reine-Anne Champol: Les Points noirs

Chandeneux, Claire: Les Ter-reurs de Lady Suzanne Cooper, Fenimore: Le Dernier des Mohicans

Fleurit, Zénalide: Yvonne de Costmorvan Perrault, Pierre: Miguy; La let-tre de Clary

Maryan, M.: L'Hôtel St-Fran-çois Draut, Jean: Le soldat Chapu-zot

du Campfranc, M.: La Comtes-se Madeleine Maryan, M.: Chez les autres

Lachèse, M.: Maître Le Tiane Saint-Martin, Ch.: Rouget le Braconnier

Stéphane, Marie: A-t-il un cœur? Maryan, M.: Un legs; Les Tu-teurs de Mérie

Goudreau et Greissac: Le ro-man d'Allegrette Le Beaumont, Maurice: Gringa-lette

Aymard, Gustave: Les Bandits de l'Arizona Dombre, Roger: Cousine Bas-Bleu

de Naverly, Raoul: Les Petits; La Foi jurée

Aigueperse, Mathilde: Lequel? de Coulomb, Jeanne: Terrible Enigme

Maréchal, Marie: La Pupille d'Hilarion

Sandol Jeanne: Le Puits qui parle.

Prix: franco, 55 sous (volum-es cartonnés).

Collection la liseuse

Champol: Cas de Conscience Coz, Edmond: Fatal orgueil

Lichtenberger André: La petite sœur de Trott

Noël, Alexis: Paulette se marie Gréville, Marie: Jolie propriété à vendre: L'héritage de Xénie

Pujo, Alice: Rose Perria Bordeaux, Henry: La jeune fille aux oiseaux

Alciette, Pierre: Le Roman de Maddy Segonzac, Paul: Fleur de Lys

Coleman, Marguerite: Petite Rose Lichtenberger, A.: Notre Minnie

Schultz, Yvonne: Dainn Prix: franco, 35 sous (volum-es brochés).

Pour tout achat de deux dollars la livraison est faite sans frais à Montréal contre recouvrement (C. O. D.)

S'adresser au Service de librairie du Devoir, case postale 4020

TELEPHONE: MAIN 7460

Prière d'accompagner toute commande d'un mandat, d'un bon postal ou d'un chèque payable au pair à Montréal



"Vous pouvez nous aider beaucoup" dit l'opératrice

Veillez dire

AT lantic au lieu de Rockland
BE lair au lieu de St.-Louis
CL erval au lieu de LaSalle
WA lnut au lieu de Melrose
YO rk au lieu de Victoria

Quelques abonnés, en téléphonant, emploient encore les anciens noms des échanges et oublient les zéros. Vous pouvez aider beaucoup votre opératrice, et faciliter le service, en vous rappelant, quand vous demandez un numéro, de toujours employer le nouveau nom et de répéter les zéros quand ils font partie du numéro que vous appelez.

F. G. WEBBER, Gérant

The Bell Telephone Company of Canada



CALENDRIER

DEMAIN: vendredi 4 avril 1924.
Saint Isidore, évêque, conf. et docteur.
Lever du soleil, 5 h. 35.
Coucher du soleil, 6 h. 31.
Lever de la lune, 6 h. 14.
Coucher de la lune, 6 h. 59.
Lever du soleil, 5 h. 42.
Coucher du soleil, 6 h. 27 m.
Lever de la lune, 4 h. 41 m.
Coucher de la lune, 5 h. 42 m.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET TRES DOUX.
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum, 42.
Minimum, 25.
Même date l'an dernier, 25.
BAROMETRE
8 heures a.m. 30.26, 11 heures a.m. 30.26.
1 heure p.m. 30.25.

LE RELÈVEMENT DE L'AUTRICHE

Remarques de lord Balfour à la première réunion de la Société anglo-autrichienne

Londres, 3 (S.P.A.). — L'histoire du relèvement de l'Autriche devrait convaincre l'adversaire le plus acharné de la Société des nations des aptitudes de cet organisme non seulement à tenter de grands efforts désintéressés pour atteindre un but commun et général, mais à apprendre aussi qu'elle seule peut donner des garanties de paix et de prospérité. C'est la remarque que lord Balfour a faite dernièrement à la première réunion de la Société anglo-autrichienne. Ceux qui font partie de cette société sont des Anglais et des Autrichiens résidant à Londres qui s'intéressent à la réhabilitation de l'Autriche et qui espèrent que Vienne reprendra

Le manifeste de M. Duquette

LE PRINCIPAL ADVERSAIRE DE M. MARTIN A LA MAIRIE DE MONTREAL. DONNE LES RAISONS QUI LE POUSSENT A RECLAMER LES SUFFRAGES DES ÉLECTEURS DE LA METRO-POLE

A la demande d'un grand nombre d'électeurs, je me porte candidat à la mairie de la cité de Montréal. Je n'ai pas recherché cet honneur, mais j'ai dû céder aux instances réitérées de mes concitoyens. Ainsi, ce n'est pas ma lutte, mais votre lutte que je poursuivrai jusqu'au bout avec toute l'énergie dont je suis capable.

Je me flatte d'être né à Montréal, d'une honnête et modeste famille d'ouvriers, de qui j'ai appris que le travail et la probité sont les meilleurs éléments de succès.

Sorti du collège de Saint-Henri à l'âge de quinze ans, j'étais dans l'industrie comme mécanicien. A vingt ans, j'étais dans le commerce, où je croyais avoir plus de chances de succès. En 1900, à la demande du conseil général de l'Alliance Nationale, j'étais au service de cette société et, depuis, j'ai consacré mon temps et mon énergie à promouvoir les intérêts de cette grande institution.

Les diverses positions que j'ai occupées à l'Alliance Nationale m'ont mis en contact quotidien avec toutes les classes de la société, et j'ai appris à connaître leurs aspirations.

Maire de la métropole, je tâcherais, dans chacun de mes actes, d'imprimer la meilleure direction possible aux affaires municipales, tenant compte des nécessités présentes, mais m'inspirant aussi des besoins futurs qui seront créés par le développement normal et constant de la métropole de Montréal.

La santé de notre population constitue notre meilleur capital. Il faut travailler à la conserver par tous les moyens possibles. C'est ainsi que, par exemple, je m'emploierais à assurer aux ouvriers un transport facile jusqu'au site du projet de la Mont-Royal afin qu'ils aient accès à cet endroit idéal pour leur repos et leur détachement et qu'ils puissent jouir avec leur famille de l'air pur et du soleil, ces deux grands protecteurs contre la tuberculose.

Nos rues, principales ou secondaires, doivent être tenues dans un état constant de propreté et l'hiver comme l'été, elles doivent être débarrassées et nettoyées de façon à assurer une circulation libre et rapide et à prévenir ainsi la propagation des maladies contagieuses.

L'économie doit être à la base de toute administration municipale, afin que le fardeau des taxes ne soit pas augmenté, mais plutôt diminué.

Aucune dépense ne doit être faite, aucun travail ne doit être entrepris que si le bien de la communauté l'exige.

La cité doit s'inspirer sans cesse des saines dictées de la justice : Justice pour toutes les races et pour toutes les croyances; Justice égale dans ses rapports avec chaque groupe de citoyens et avec chacun des citoyens; Justice complète dans ses rapports avec tous ses employés, les traitant avec sollicitude et probité, et exigeant d'eux l'accomplissement de tous leurs devoirs.

Je viens de vous indiquer à grands traits la ligne de conduite que je me suis tracée, si vous me faites l'honneur de m'élire.

La lutte sera courte. C'est votre lutte. Faisons-la loyalement, énergiquement. Que l'esprit public anime chacun de nos actes.

Vous m'avez demandé d'être votre candidat et j'ai acquiescé à votre demande. Travaillons ensemble pour que, lundi prochain, votre victoire soit complète et décisive.

On nous écrit

Nous recevons d'un très vieux missionnaire, d'un de ceux que le R. P. Duchaussois a peints dans les Glaces polaires une courte lettre. Il a changé de note et nous écrit sa chambre (?) comme suit: "car ma chambre est un trou ouvert à tout vent, un rideau d'indienne qui, je le crois bien, n'a jamais connu l'eau depuis sa naissance — et il a l'air vieux — me dérobe à moitié ainsi que mon lit, que je ne remue jamais, ce qui prouve que je suis soigneur et que j'ai aussi les côtes endurantes, aux regards indiscrets. A la tête de mon lit, pour que je dorme en paix à l'ombre de la croix, est suspendu un crucifix de bois ardeur duquel est fixé par un clou un petit bûcher; au pied du lit est encadré une grande image de saint Joseph. Sur ma table se trouvent trois gentils bouquins: "La Bonne Volonté", le "Dixième", et un "Compendium théologique", tout ce qu'il faut avec les Quatre Evangiles en un seul pour me nourrir l'esprit et le cœur."

On a lu: les Quatre Evangiles en un seul par Webber. Voilà le livre que nous offrons. Le missionnaire y trouve commenté, résumé, ou, plutôt, rassemblé, parce que ce n'est pas un abrégé, sous une même couverture, le texte d'un à la fois.

Les Quatre Evangiles en un seul se vendent 30 sous par la poste au comptoir 25 sous.

Un père que ses fillettes vont embrasser avec un petit accent particulier quand il ira les voir à Pâques c'est celui qui nous écrit hier.

Sous pli \$2.75 pour 5 exemplaires de la Quinzaine de Pâques. N.B. S.V.P. adresser ces 5 livres à Mlle Madeleine X. Monastère des Ursulines à Z. ou 75 ai 5 fillettes pensionnaires; un petit record n'est-ce pas?

Vient de nous parvenir de France Les rubis du calice par Adolphe Rette, le célèbre converti. L'auteur a réuni dans ce volume une série de méditations et d'oraisons d'après les textes de la messe. L'ouvrage forme une douzaine de chapitres où les beautés du Saint-Sacrement, leur retentissement dans une âme profondément religieuse sont évoqués de façon à éveiller sa foi à la Source mystique. 60s. au comptoir, 65s. par la poste.

C'est une nouveauté qui arrive bien à point avec les cérémonies de la semaine sainte.

BIBLIOTHEQUE DE MA FILLE Pour les jeunes filles, nous recommandons fortement le Roi Jack par Guy Wirtz, belle reliure pleine toile, tranche rouge, 283 pages de texte \$1.25 franco. Le Roman de Josette par André Bruyère, 318 pages \$1.25 franco.

Le Roi Jack par Guy Wirtz, broché, 283 pages, 85s. franco. Le Roman de Josette, par André Bruyère, 318 pages, 85s. franco.

Le Roi Jack par Guy Wirtz, broché, 283 pages, 85s. franco. Le Roman de Josette, par André Bruyère, 318 pages, 85s. franco.

Le Roi Jack par Guy Wirtz, broché, 283 pages, 85s. franco. Le Roman de Josette, par André Bruyère, 318 pages, 85s. franco.

Le Roi Jack par Guy Wirtz, broché, 283 pages, 85s. franco. Le Roman de Josette, par André Bruyère, 318 pages, 85s. franco.

Le Roi Jack par Guy Wirtz, broché, 283 pages, 85s. franco. Le Roman de Josette, par André Bruyère, 318 pages, 85s. franco.

Le Roi Jack par Guy Wirtz, broché, 283 pages, 85s. franco. Le Roman de Josette, par André Bruyère, 318 pages, 85s. franco.

M. Duquette défie ses adversaires

L'OFFRE DU TIRAGE AU SORT DE M. ROCHEFORT EST DE NOUVEAU REFUSÉE — CE DERNIER POURSUIT INTENSEMENT SA CAMPAGNE — LE MAIRE PARLE UN PEU PAR-TOUT

M. Charles Duquette s'en tient à sa déclaration (que nous publions dans une autre page) de ne pas accepter la proposition de tirage au sort avec M. Luc Rochefort. Il est entré dans la lutte, nous a-t-il dit, pour la mener jusqu'à la fin et remporter la victoire il ne veut pas et ne peut pas reculer, sans manquer à sa parole et tromper la confiance de ses amis. Il parlera ce soir à l'Académie Saint-Paul, rue Saint-Denis (angle Beaubien), puis à la salle Prince-Arthur, rue Prince-Arthur.

De son côté, M. Rochefort continue sa campagne contre M. Duquette et le maire. "J'ai fait une offre loyale à M. Duquette, dit-il; il refuse et que le public de Montréal est averti, je ne puis faire mieux, afin de ne pas décevoir ceux qui m'appuient."

M. Rochefort tiendra une grande assemblée, ce soir, à la salle de la Marche de Maisonneuve. Il traitera des améliorations qu'il préconise pour la ville de Montréal. "Mon programme, dit-il, et toute mon ambition, c'est que Montréal soit et reste la plus grande, la plus saine et la plus moderne des villes du Canada et du continent. Je rêve pour Montréal et sa population que dans notre société se développent les conditions d'harmonie que l'on ne trouve que dans les familles bien organisées, l'appelle de tous mes vœux le jour où les divers éléments de notre population s'uniront dans un idéal commun de fraternité et de coopération dont la règle d'or sera l'unique et seule base."

"Je veux, pour notre ville, jeter les bases d'un développement tel qu'il fasse de Montréal l'égale des grandes métropoles américaines comme Chicago et New-York et aussi l'image des grandes capitales du vieux continent. Je veux que Montréal progresse, grandisse avec tout l'enthousiasme de la jeunesse mais aussi avec toute la légitime fierté que donne la belle et grande histoire qu'est la sienne."

"Et c'est pour réaliser ces ambitions, qui tendent toujours vers un même but, que j'implore les citoyens de Montréal de délivrer leur ville du régime le plus néfaste qu'elle a eu depuis un demi-siècle, et d'élire comme maire un homme d'affaires qui leur donnera une administration d'affaires."

Le maire Martin parlera, ce soir, à la salle de l'école Saint-Jean-Berchmans, à l'assemblée de M. P. Chevalier Vandel, qui élu par acclamation remercia ses électeurs de leur marque de confiance. Il ira ensuite dans quelques autres salles.

DES ASSEMBLÉES Le leader du conseil, M. l'échevin J.-E. Sansregret, a défendu son attitude au cours des deux dernières années de l'administration et répondit aux attaques de son adversaire, l'ancien capitaine de police Albert Carle, à la salle de l'Immaculée-Conception, rue Marie-Anne. Les échevins Trépanier et Elie sont venus faire son éloge.

Parmi les améliorations que M. Sansregret préconise, il y a le pavage de l'asphalte de l'avenue Mont-Royal, actuellement en blocs de scorie; l'ouverture du boulevard Saint-Joseph, à partir de la rue Papineau jusqu'aux limites du quartier; le pavage des rues et le percement de viaducs aux rues Papineau et Delorimier.

M. V. Lévesque, après un rapprochement entre les anciennes administrations et l'administration actuelle, a conseillé aux électeurs de régler les échevins actuels, à cause des bons résultats que leur politique a obtenus.

M. Sansregret parlera demain soir à l'école Saint-François Xavier, angle Rachel et Parthenais; samedi, à son comité central, 110 avenue Mont-Royal Est.

M. J. Mercure, candidat à l'échevinage dans le quartier Bourget, parle ce soir à la salle Saint-François-Xavier, 1153, rue Rachel Est. MM. M. Garneau, G. Bastien, G. Desrosiers, J. Bélisle seront au nombre des orateurs.

DANS SAINT-JACQUES L'échevin Damase Gendreau, candidat à l'échevinage dans le quartier Saint-Jacques, a tenu une assemblée, hier soir, à l'école Salaberry, sous la présidence de MM. Alfred Lapointe et S. Robillard. L'échevin Léon Trépanier a fait l'éloge du candidat et déclaré que l'administration actuelle était exécrable de tout scandale et de toute mauvaise critique. Il a traité de la question de la police, et s'est de nouveau déclaré contre une union affiliée dans le corps de police.

M. Gendreau a dénoncé la campagne menée par ses adversaires. Il a pleine confiance que l'électorat saura faire son devoir, lundi prochain, et lui donner une forte majorité. Il dit que la grève de la police et d'autres employés municipaux avait coûté un million à la ville; l'administration actuelle a fait de grandes économies, sans avoir à augmenter la taxe foncière. Les édifices municipaux, le marché Saint-Jacques en particulier, ont été réparés. Il a obtenu la construction d'un bain dans le quartier.

LES AVIATEURS AMÉRICAINS PARTIRONT DEMAIN DE SEATTLE

Ils comptent atterrir à Silka, Alaska, samedi après-midi

SEATTLE, Wash., 3 (S. P. A.). — Les quatre aviateurs de l'armée des Etats-Unis qui ont entrepris une course autour du monde en partant il y a quelques semaines de San-Monica, Californie, mais qui ont fait une halte prolongée à Seattle pour arranger leurs machines de façon à ce qu'elles puissent descendre sur les eaux aussi bien qu'atterrir sur le sol ferme, vont repartir d'ici demain au petit jour. Le major Frederick L. Martin, qui commande l'escadrille aérienne, compte que le groupe arrivera à Prince-Rupert, Colombie anglaise, demain soir. Il y a une distance de 650 milles entre Seattle et Prince-Rupert. Les aviateurs projettent de s'envoler ensuite samedi matin et de parvenir dans l'après-midi à Silka, Alaska, ce qui représente un trajet de 300 milles le long des côtes du Pacifique.

Le "Frangestan" est abandonné

Les douze cents pèlerins musulmans qui étaient à bord sont transbordés sur un autre navire

ALEXANDRIE, Egypte, 3 (S. P. A.). — Le vapeur anglais *Frangestan* a été abandonné en feu dans la mer Rouge et les douze cents pèlerins mahométans qu'il avait à son bord ont été placés sur le vapeur *Glan Maciver*, mande un message à l'agent des Lloyd's ici. Le message provenait du dernier bateau mentionné, qui se dirige vers Port Saïd. Les pèlerins dont il est question plus haut se rendent à Jeddah, port de mer de La Mecque, ville sainte des musulmans.

Le mécontentement des Allemands

Le ressentiment des Allemands à l'égard des Franco-Belges qui n'ont pas libéré les prisonniers de la Ruhr et de la Rhénanie se manifeste par la renaissance du mouvement nationaliste, dit le chancelier Marx

Berlin, 3 (S. P. A.). — Au cours d'une interview aujourd'hui, le chancelier Marx n'a pas caché l'impatience qui se manifeste en Allemagne parce que le gouvernement allemand n'a pas réussi à obtenir la libération des quinze cents citoyens de la Ruhr et de la Rhénanie condamnés à la détention par les tribunaux militaires franco-belges pendant l'occupation de ces régions. Le chancelier a dit qu'à son avis il existe une corrélation évidente entre le ressentiment qui règne en Allemagne à ce sujet et la renaissance du mouvement nationaliste accentuée dans le Reich.

"Si le monde extérieur se croit en droit de critiquer la marée montante du nationalisme ou du mi-impérialisme en Allemagne", dit le chancelier, "nous prétendons qu'il est inconcevable que ce sentiment puisse être enrayé ou orienté dans les voies légitimes tant que le peuple allemand se verra refuser même un acte élémentaire de justice et d'humanité que serait la libération de ces prisonniers politiques."

Les confirmations

Sa Grandeur Mgr Georges Gauthier a administré la confirmation à 2 h. 30 hier après-midi, aux enfants de la paroisse Sainte-Dominique.

A l'Université

A l'Université de Montréal, lundi, 14 avril, à 7 h. 30 le soir, commenceront les examens écrits de terme sur le droit criminel et sur la procédure notariale pour les étudiants en droit.

Incendie à Coney-Island

New-York, 3. (S.P.A.) — Un incendie a détruit aujourd'hui les baignoires de Coney-Island. Le feu a râté aussi deux cottages, plusieurs huttes et a rongé trois cents pieds de plate-forme. On craignait un moment pour une large section du parc d'amusements qui est presque entièrement construit de bois. Les pertes se chiffrent à \$100,000. Le signal de l'incendie a été donné cinq fois.

La population en France

Paris, 3. (S.P.A.) — Des statistiques officielles qui viennent d'être publiées indiquent que l'accroissement naturel de la population en France pendant l'année 1923 a été de 94,000 âmes. On a enregistré 761,000 naissances et 667,000 décès.

En 1922, il y avait eu en France 759,000 naissances et 689,000 décès, soit un surcroît de population de 700,000 âmes.

A Wall Street

New-York, 3. — En ouverture ce matin à Wall Street les cours se sont améliorés encore. Accentué par des opérations de couverture, l'achat, bien distribué sur la liste industrielle, a provoqué des avances de fractions de point pour un grand nombre de valeurs. Les aciers indépendants se sont ressentis favorablement des bons rapports sur la situation de l'industrie.

Des gains d'un à deux points ont été réalisés par un grand nombre de valeurs, dont le Dupont, le Schultze, l'Union Pacific, le New York Central, le Texas and Pacific, le Pittsburgh and West Virginia, l'Atlantic Coast Line. Une bonne demande se faisait sentir pour les valeurs ferroviaires spécialement pour celles portant dividende. Des réalisations de profits sont survenues, par la suite, affectant quelques titres, notamment le General Electric et le Studebaker qui ont baissé d'un point.

La préférence American Zinc, la préférence Wheeling and Lake Erie ont aussi subi des pertes. Les changes étrangers ont ouvert à la baisse.

Midi. — De forts achats des principales valeurs ferroviaires, ont été avancés de 1 à 3 points, ont soutenu la liste générale malgré des liquidations intermittentes provoquées par les baissiers contre les titres industriels bon marché. Avec une nouvelle tendance à la hausse la demande s'est accrue considérablement, s'étendant aux pétroles,

Un congrès pédagogique normalien

Il aura lieu à la fin de juin en cette ville à l'occasion du vingtième anniversaire de fondation de l'Ecole normale des filles — Le programme n'est pas encore complété

Québec, 3 (D.N.C.). — Nous prenons dans le dernier numéro de l'Enseignement Primaire, la nouvelle suivante: L'Ecole normale des filles, de Montréal, célébrera à la fin de juin prochain, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation; à cette occasion, avec l'approbation du surintendant de l'Instruction publique et du comité catholique, il sera tenu un congrès pédagogique normalien, qui réunira tous les élèves diplômés de l'Ecole actuellement encore dans l'enseignement. Ces institutrices sont

Formation classique et affaires

M. ZEPHIRIN HEBERT DEMONTE L'UTILITE DE LA PREMIERE L'OCASION DE LA CAUSERIE DE M. ARTHUR TETRAULT A SAINT-SULPICE

Hier soir, à la salle Saint-Sulpice, après la conférence de M. Arthur Tetrault, intitulée: "La richesse est la première des vertus pour notre peuple", M. Zéphirin Hébert remercia le conférencier et profita de l'occasion pour adresser une improvisation à l'auditoire. M. Hébert apporta son témoignage, celui d'un homme dans les affaires, sur la valeur du cours d'études classiques pour ceux qui se destinent au commerce, à l'industrie ou à la finance.

L'imagination est nécessaire à l'homme dans les affaires qui n'a rien sur quoi s'appuyer, qui est obligé de créer en quelque sorte. Et comment cette faculté peut-elle mieux se développer que par les études classiques. La connaissance de l'âme humaine, si complexe, s'acquiert aussi de cette façon.

Parlant des qualités qu'on rencontre chez les Canadiens français, M. Hébert fit remarquer que si nous possédons la vivacité et la pénétration de l'esprit, il nous manque bien un peu, parfois l'initiative et la ténacité qui semblent caractériser nos compatriotes anglais.

Courtes nouvelles de Paris

Paris, 3 (S.P.A.). — La session parlementaire clôturerait le 5 avril prochain.

* * * Le comité Franco-Américain a offert un grand dîner suivi d'une réception en l'honneur des artistes américains à Paris. Le peintre Jacques-Emile Blanche a souhaité la bienvenue et remercié les hôtes de leur enthousiasme pour l'art français. M. Bartlett a exposé le but du groupement de ses compatriotes, lequel a été récemment constitué à Paris. M. Myron T. Herrick, ambassadeur des Etats-Unis, leur a souhaité le succès et la gloire.

* * * Une dépêche de Mayence annonce que la région franco-belge des chemins de fer a versé au trésor français une somme de trente millions de francs prélevés sur les bénéfices du mois de mars écoulé.

* * * On annonce officiellement que le Parlement entrera probablement en vacances le samedi 5 avril, à l'occasion des élections qui doivent avoir lieu le 11 mai.

La nomination de M. Frigon est officielle

Québec, 3. — La nomination de M. Augustin Frigon comme directeur de l'enseignement technique de la province de Québec a été faite hier après-midi à la réunion du cabinet. Nous annonçons la nouvelle comme certaine hier midi.

Les émoluments de M. Frigon seront de \$4,000 par année comme directeur de l'enseignement technique.

Le "Lady Grey" est à l'oeuvre

Le brise-glace "Lady-Grey" est toujours à l'oeuvre. S'est frayé un chemin de Saint-Antoine jusqu'à Sainte-Croix. Sur le Richelieu, la nuit dernière, une étendue de glace notable s'est détachée, et la rivière est libre jusqu'à un mille en haut de Saint-Denis. A Montréal, l'eau continue de baisser. L'échelle d'étiage du port marquaît, ce matin, 44 pieds et 11 pouces. Hier, elle indiquait 45 pieds et 7 pouces.

Le vol de la Banque d'Hochelaga

UN DES SUSPECTS AURAIT ETE IDENTIFIE PAR LE MESSAGE THIBODEAU — AUCUNE NOUVELLE ARRESTATION — UNE DECLARATION DU CHEF BELANGER

La chasse aux bandits dans l'affaire de la Banque d'Hochelaga se continue activement. La police d'Ottawa prévenue fait actuellement le guet pour découvrir trois individus qui s'y tiendraient cachés, ceux mêmes que l'on a vus à Saint-Martin.

Cet avant-midi, les commis de la banque se sont rendus aux bureaux de la police et ont identifié une partie des \$7,000 retrouvés. La police refuse de donner toute information aux journaux.

Aucune autre arrestation n'a été faite encore. Cependant l'un des détenus aurait été identifié par le message Thibodeau, qui l'aurait reconnu par ses habits. Il n'en reste pas moins que la preuve légale, si les véritables bandits sont pincés, restera fort difficile, puisqu'ils étaient tous masqués, lors de l'attentat.

M. Bélanger, chef de police, attire l'attention sur le fait que la police ne peut protéger constamment toute l'année durant, une banque, et met en garde des escouades spéciales pour protéger à toute heure du jour les allées et venues de leurs employés. La police a protégé la Banque d'Hochelaga, de son propre chef, par suite de rumeurs d'un attentat. Lorsqu'elle a cessé, elle a demandé à la banque de faire quelque chose de son côté. La police doit protéger aussi le reste du public autant que les banques et elle possède nécessairement des moyens limités.

L'annexe du parlement provincial

Québec, 3 (S.P.C.). — Le premier ministre Taschereau, M. J.-E. Caron, M. Charles Landolt, c.r., M. J.-O. Marchand et les entrepreneurs qui construisent en ce moment la nouvelle section nord des édifices du parlement se sont réunis en conférence ce matin. On a étudié des plans devant servir à bâtir l'intérieur du nouvel édifice. L'extérieur est presque terminé et on s'attend que la nouvelle annexe sera prête à être occupée à l'automne de 1925. Les travaux coûteront environ \$1,500,000.

Le maire Moreau coupable de parjure

Hull, Qué., 3. (S.P.C.). — Un jury a rendu ce matin un verdict de culpabilité de parjure contre le maire Rodolphe Moreau, de la Pointe-Gatineau. D'après la Couronne, M. Moreau se serait parjuré lors de son procès sous l'inculpation de vente illégale de liquors. Le maire déclara dans sa déposition que son cousin, Lionel Moreau, était présent lorsque se fit la transaction du 30 mai relative aux liquors, alors que son cousin était à Détroit ce jour-là, paraît-il. Le jury ne put s'entendre hier. Ce matin, ils rendirent le verdict que l'on sait tout en recommandant l'accusé à la clémence de la cour.

On assermente les fonctionnaires

Québec, 3. (D.N.C.). — Les fonctionnaires du gouvernement attendent avec impatience le rapport de la Commission du Service Civil. Ce rapport sera soumis bientôt. En attendant on assermente tous les employés permanents et dans le serment qu'on leur fait prêter on exige le secret absolu sur les opérations des départements.

M. Dombroski est en voyage

M. Henri Dombrowski, professeur de littérature française à l'Université de Montréal, est parti pour la France à la fin de la semaine dernière. M. Dombrowski reviendra à Montréal l'automne prochain.

Le cas St-Jean-Duguay

LE PROCES DE CES DEUX PERSONNAGES, ACCUSÉS DE COMPLICITÉ DANS LE MEURTRE DE MME BERGERON, EST REMIS AU 9 AVRIL

Corinne Saint-Jean et Joseph Duguay ont comparu ce matin, pour subir leur examen volontaire. La cause a été ajournée à la demande du capitaine J.-N. Marion, qui a soulevé un point de droit des plus intéressants au point de vue criminel.

On se rappelle l'affaire. Mme Arthur Bergeron a été attaquée le 1er avril 1922, par Edouard Préllet, Alfred Duguay et Joseph Duguay qui l'ont volée et bâillonnée. Mme Bergeron qui était déjà malade, n'a pu résister au choc et a été asphyxiée sous le baillon qu'on lui avait mis. Quant à Corinne Saint-Jean, elle avait été attachée dans une pièce voisine. Duguay a raconté qu'elle avait été attachée de son plein gré, afin de faire croire qu'elle était victime d'un élément de son côté. Corinne Saint-Jean a protesté que non, à preuve qu'elle avait été étranglée par Duguay tandis qu'elle se débattait.

Frellet et Dagenais ont été arrêtés en janvier dernier, et sur les témoignages de Duguay et Corinne Saint-Jean, condamnés à mort. Le jury en rendant son verdict a demandé l'arrestation de ces deux témoins pour complicité.

Comme leur condamnation ne peut dépendre pratiquement que des témoignages de Frellet et de Dagenais, Me Marion prétend que ces derniers ne peuvent rendre témoignage attendu qu'au point de vue civil, ces personnes n'existent plus.

Les cours d'Ontario viennent de rendre un jugement dans ce sens, et Me Marion a demandé un ajournement pour se procurer la teneur certifiée de ce jugement.

La cause a été, en conséquence, remise au 9 avril.

L'armée irlandaise

Dublin, 3. (S.P.A.). — Il est décidé que l'armée permanente de l'Etat libre consistera en vingt-sept bataillons, de neuf brigades et de trois sections de commandement. Il y aura, en outre, divers services séparés, une école d'instruction militaire, une école de musique et un camp d'entraînement à Curragh. L'armée aura un effectif total de vingt mille hommes.

Le cas St-Jean-Duguay

LE PROCES DE CES DEUX PERSONNAGES, ACCUSÉS DE COMPLICITÉ DANS LE MEURTRE DE MME BERGERON, EST REMIS AU 9 AVRIL

Corinne Saint-Jean et Joseph Duguay ont comparu ce matin, pour subir leur examen volontaire. La cause a été ajournée à la demande du capitaine J.-N. Marion, qui a soulevé un point de droit des plus intéressants au point de vue criminel.

On se rappelle l'affaire. Mme Arthur Bergeron a été attaquée le 1er avril 1922, par Edouard Préllet, Alfred Duguay et Joseph Duguay qui l'ont volée et bâillonnée. Mme Bergeron qui était déjà malade, n'a pu résister au choc et a été asphyxiée sous le baillon qu'on lui avait mis. Quant à Corinne Saint-Jean, elle avait été attachée dans une pièce voisine. Duguay a raconté qu'elle avait été attachée de son plein gré, afin de faire croire qu'elle était victime d'un élément de son côté. Corinne Saint-Jean a protesté que non, à preuve qu'elle avait été étranglée par Duguay tandis qu'elle se débattait.

Frellet et Dagenais ont été arrêtés en janvier dernier, et sur les témoignages de Duguay et Corinne Saint-Jean, condamnés à mort. Le jury en rendant son verdict a demandé l'arrestation de ces deux témoins pour complicité.

Comme leur condamnation ne peut dépendre pratiquement que des témoignages de Frellet et de Dagenais, Me Marion prétend que ces derniers ne peuvent rendre témoignage attendu qu'au point de vue civil, ces personnes n'existent plus.

Les cours d'Ontario viennent de rendre un jugement dans ce sens, et Me Marion a demandé un ajournement pour se procurer la teneur certifiée

NOTRE SYSTEME FERROVIAIRE

LE PRINCIPAL ASSISTANT DE SIR HENRY THORNTON EN EXPLI- QUE L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DANS UN DISCOURS TRANSMIS PAR RADIO HIER SOIR

Parlant de C.K.C.H., le poste radio-phonique du Chemin de fer national du Canada, à Ottawa, M. D.-E. Galloway, principal assistant de sir Henry Thornton, traita de notre problème ferroviaire.

Il commença par communiquer à ses auditeurs un message du président du réseau national se rapportant à une récente dépêche de presse qui voulait que sir Henry Thornton eût accepté la direction d'un grand réseau ferroviaire anglais. Le président dit : "J'ignore où cette rumeur a pu prendre naissance; pour ma part, je ne sais rien de tout cela et tant que mon équipe ne sera fidèle, je n'ai nulle intention de "désertir le navire".

M. Galloway passa ensuite à notre problème ferroviaire "le résultat direct de l'expansion trop grande qui a marqué le commencement du 20^{ème} siècle en Canada." La devise était alors : "Le 19^{ème} siècle fut le siècle des Etats-Unis, le 20^{ème} sera celui du Canada." L'orateur croit qu'en effet le 20^{ème} siècle verra ce grand développement du pays que tout le monde désire, mais il fait remarquer qu'en même temps nous payons le tribut de la grande dette de guerre que les Etats-Unis ont fait dans la seconde moitié du siècle dernier.

L'expansion ferroviaire du Canada durant les deux premières décades du présent siècle", dit M. Galloway, "fut vraiment phénoménale et hors de proportion avec l'augmentation de la population. En 1900, le Canada, dont la population était de 5,300,000, possédait 17,250 milles de voie ferrée représentant un capital d'un milliard. En 1922 le réseau ferroviaire du pays était de 39,500 milles et représentait une mise de fonds de \$3,300,000,000. La population n'était que de 8,800,000. Résumé en chiffres, le pourcentage de l'augmentation des chemins de fer était de 129 pour cent, celui de la mise de fonds de 330 pour cent et celui de la population de 66 pour cent. En 1900 nous avions 311 personnes par mille de rail et en 1922, 222 personnes par mille; en 1920 le capital investi dans les chemins de fer était de \$186 par tête et 1922 de \$375.

Ces chiffres, dit l'orateur, expliquent notre situation présente. Malgré cela le besoin de nouvelles lignes se fait sentir dans certaines régions manquant de facilité de transport. Comme on le voit, notre système ferroviaire n'est pas facile à régler.

M. Galloway dit que sans la guerre et étant donné l'influx d'immigrants, nos chemins de fer se seraient probablement tirés d'affaire et seraient restés sous la direction privée; mais la guerre qui affecta tous nos importants réseaux américains devait avoir sa répercussion sur notre pays faiblement peuplé encore. Elle surprit nos nouveaux chemins de fer dans le stage de développement. Les ressources des compagnies furent rapidement épuisées et les chemins de fer furent pris par le gouvernement. Ce fut donc la combinaison d'un trop grand développement ferroviaire suivie d'un désastre financier qui força le gouvernement à charger de ces réseaux. Le chemin de fer national du Canada doit donc son existence aux circonstances et non pas à une politique d'étatisation.

Dans le Chemin de fer national du Canada sont compris trois anciens réseaux, grands par eux-mêmes, mais qui ont été construits dans un but de concurrence. Il faut leur ajouter l'Intercolonial, construit pour remplir les conditions de la Confédération.

Le Chemin de fer national du Canada représentait lors de son amalgamation, 22,000 milles de rail, une mise de fonds totale de \$1,942,000,000, des charges fixes au montant de \$65,199,323. Le ministre ajoute en réponse à une question de M. Senn. Les charges fixes étaient de \$65,199,323. Le ministre ajoute en réponse à une question de M. Arthur que les charges fixes annuelles sont de \$58,400,476 et qu'elles ont augmenté de \$5,798,847 au cours de l'année. Le total des charges fixes est réparti comme suit: dû au public: \$35,041,380 et au gouvernement, \$30,157,843.

Le bureau de direction du National-Canadien a l'intention d'enlever la ligne entre un endroit près de Doncona et Allevy Junction et de construire un embranchement partant d'un endroit rapproché de Doncona pour rejoindre le Transcontinental, dont le coût probable est de \$280,400. Le contrat a été accordé à la Federal Construction Co. Ltd. Les crédits pour cette entreprise ont été votés par le gouvernement à la session et l'embranchement aura six milles. Cette déclaration a été faite par le ministre des chemins de fer en réponse à une question de M. Georges Parent.

Au Sénat
Le sénateur David a attiré l'attention du gouvernement sur le développement des eaux du lac Michigan par le canal collectif de Chicago et a demandé si le gouvernement avait protesté contre cette violation de l'entente qui existe entre le Canada et les Etats-Unis à ce sujet. Le sénateur Dandurand répond qu'il n'existe aucune entente. M. David demande aussi si les gouvernements ont échangé des lettres touchant l'entente que cette diversion des eaux peut avoir sur les niveaux des lacs. Le sénateur Dandurand lit un mémoire du ministre de la marine et des pêcheries relatant toute l'entreprise du canal et faisant voir l'attitude du gouvernement des Etats-Unis à ce sujet. Le mémoire fait observer que le Canada n'a jamais donné la permission de détourner les eaux et que la question est actuellement devant le sénat américain. Le leader ajoute: "A mon sens, cette importante question devrait être soumise à la commission conjointe internationale des pouvoirs publics. En conséquence, aucune carte d'invitation spéciale ne sera envoyée."

L'orateur conclut que malgré tout les perspectives du réseau national sont bonnes et qu'avec du courage et les qualités du peuple canadien notre problème ferroviaire deviendra un actif national. "Oubliions, dit-il, les erreurs du passé, ne récrions pas et mettons-nous à l'œuvre avec courage et à la route nous irons en avant jusqu'à ce que nous ayons atteint le succès final."

LA SESSION D'OTTAWA

(Suite de la 1^{ère} page)

M. Good, député de Brant, introduit ensuite une résolution demandant au gouvernement d'appliquer la représentation proportionnelle dans les comités actuels du Canada qui élisent plus d'un député. Ces comités sont au nombre de cinq, à l'heure présente. M. Good ne demande pas l'application de son système ailleurs, pour le moment, parce qu'il faut aller lentement afin d'éviter les dangers de réaction, parce qu'il y a eu trop d'abus d'officiers d'élections qui le connaissent et que la multitude n'est pas encore familiarisée avec la nouvelle manière de voter.

Cependant il prononce une apologie générale du système d'après les arguments que l'on connaît bien. Le système actuel ne donne pas justice aux électeurs. Il n'a pas donné justice aux électeurs de la province d'Ontario durant la dernière élection provinciale, ni à ceux de l'Angleterre durant la dernière élection générale, ni à ceux du Dominion, en 1921. L'existence de trois partis impose des changements pour que le parlement soit toujours un miroir fidèle des idées de l'électorat. De plus, en Irlande et ailleurs la R. P. aurait stabilisé les partis et donné place de continuité à la politique.

M. Good reconnaît cependant les difficultés qui existent aujourd'hui, au Canada, parce que les comités sont trop grands, c'est la raison pour laquelle il ne veut pas aller trop loin tout d'abord.

M. Ernest Lapointe lui a répondu pour le cabinet. Appliquer la R. P. dans les cinq comités à plusieurs membres ne serait peut-être pas tout à fait juste, dit-il, parce que ces comités comprennent presque tous une partie rurale importante. Si on essaie ce système, on devrait l'essayer dans les grandes villes comme Toronto, Montréal, Vancouver, Winnipeg. Mais il ne faut pas aller trop vite. Le gouvernement va présenter un bill, cette année, pour mettre en vigueur une résolution adoptée l'an passé, à l'effet que le vote cumulatif soit adopté partout. C'est un premier pas. Il faut aller lentement dans cette matière, et le gouvernement ne se sent pas justifié d'aller plus loin pour le moment.

Les conservateurs, naturellement, qui parlent ensuite, se déclarent contre la R. P. et le système du vote cumulatif que le gouvernement se propose d'adopter. M. Stevens déclare qu'on a essayé la R. P. dans sa province sans succès dignes de mention et que les électeurs se sont désintéressés des élections à partir du moment où ils ont été obligés de voter d'après le système de la R. P. De plus, les électeurs se sont prononcés contre ce système dans son comté de Vancouver, ouvertement et clairement. C'est un premier résultat. On ne peut savoir le résultat des élections qu'après plusieurs semaines, si l'on suit ce système, et l'on doit même faire appel à des comptables spéciaux pour savoir qui a gagné. Le peuple n'aime pas tant de complexités, il ne veut pas d'un système qui permet le fractionnement des partis.

Le débat est ajourné à six heures, sans vote, sans décision ni dans un sens, ni dans l'autre.
Léo-Paul DESROSIERS

C'est la politique du Canadien-National de diriger le transport vers les ports canadiens, a déclaré le ministre des chemins de fer en réponse à une question de M. Hance Logan.

Pour le parachèvement du chemin de fer de la Baie d'Hudson, le gouvernement dépenserait 2 millions, dit M. Georges-P. Graham à M. Bird, député progressiste, mais cela ne comprend pas la construction d'une tête de ligne à Port Nelson.

Les profits dans l'exploitation du National-Canadien en 1923, se sont élevés à \$20,236,363, a déclaré le ministre des chemins de fer en réponse à une question de M. Senn. Les charges fixes étaient de \$65,199,323. Le ministre ajoute en réponse à une question de M. Arthur que les charges fixes annuelles sont de \$58,400,476 et qu'elles ont augmenté de \$5,798,847 au cours de l'année. Le total des charges fixes est réparti comme suit: dû au public: \$35,041,380 et au gouvernement, \$30,157,843.

Le bureau de direction du National-Canadien a l'intention d'enlever la ligne entre un endroit près de Doncona et Allevy Junction et de construire un embranchement partant d'un endroit rapproché de Doncona pour rejoindre le Transcontinental, dont le coût probable est de \$280,400. Le contrat a été accordé à la Federal Construction Co. Ltd. Les crédits pour cette entreprise ont été votés par le gouvernement à la session et l'embranchement aura six milles. Cette déclaration a été faite par le ministre des chemins de fer en réponse à une question de M. Georges Parent.

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDE D'EMPLOI: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
DEMANDE D'EMPLOI: — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
TOUTES LES AUTRES DEMANDES: — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
CHANGEMENTS: — 15 sous jusqu'à 20 mots, 1 sou par mot supplémentaire.
TROUVE: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
PERDU: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
MARIAGES, GASTES, ET A LOUER: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
A VENDRE: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
CARTES PROFESSIONNELLES: — tarif sur demande.
AVIS LEGAUX: — 15 sous la ligne après sur insertion.
NAISSANCES, DECES, MESSES: — 50 sous par insertion.
REVENDEMENTS: — 50 sous.
CARTES MODERNE, NOTES PERSONNELLES, ETC.: — 40 sous par insertion.

DORURE, ARGENTURE
SUR CAIXE, CIGARETTE, ETC.
VERNISSEMENT A L'OR
SUR ORNEMENTS D'EGLISE
PLACAGE D'ARGENTERIE
NICKELAGE, REPARATIONS
Cie ROYAL SILVER PLATE
A. GIBSON, gérant, 48, CRAIG QUÉBEC

COLLEGE DE BARBIER
Voulez-vous occuper une excellente position, avec le plus haut salaire payé? Quelque semaine d'apprentissage suffisant. Système moderne. Position assurée, pourcentage payé en apprenant. S'adresser Moler Barber College, 62, St-Laurent.

CLAVIGRAPHES
CLAVIGRAPHES reconstruits de toutes les marques et prix, vendus, loués, réparés. Protecteur de chéques, rubans, papier carbone. Chén 2202, Canada Typewriter Exchange & Supply, 58, rue Saint-Jacques.

MAISON A VENDRE
Berri, 475 — 4 étages, briques solides, coin de rue. Revenu \$1860.00. Prix \$15,000.00. Nadeau, Main 6420.

"La commission d'ingénieurs qui doit être nommée par les Etats-Unis et le Canada sera chargée d'autres choses, d'étudier cette question des niveaux des lacs et du St-Laurent par rapport au creusage et à la canalisation du Saint-Laurent. Je crois certain que leur premier devoir sera de découvrir les niveaux normaux des lacs et, naturellement, ils seront obligés d'examiner quelle influence le détournement des eaux du Michigan sur ces niveaux. S'ils découvrent — et je n'en doute nullement — que le détournement abaisse le niveau des lacs, je suis convaincu que le peuple du Canada refusera de coopérer à toute entreprise internationale tant que les lacs n'auront pas repris leurs niveaux normaux, puisque tous les calculs doivent se baser sur le niveau des grands lacs. C'est la base essentielle de toutes leurs études."

Le sénateur Foster demande de qui vient cette déclaration et M. Dandurand répond que c'est son opinion personnelle à ce sujet. Le sénateur Casgrain donne une description du canal de drainage et ses effets sur les niveaux des lacs et la navigation.
Le Sénat s'ajourne ensuite au lendemain, 3 heures.

Alliance Nationale

Cette importante association vient de produire son rapport pour l'année 1923. Ce rapport est des plus intéressants et fait voir que l'Alliance Nationale marche de plus en plus vers la prospérité et qu'elle est appelée à devenir l'une des institutions d'assurance-vie et maladie les plus importantes du pays.

Elle compte maintenant 35,748 membres; le nombre de certificats émis au 31 décembre 1923 était de 36,461. Ses membres sont recrutés parmi l'élite de la population française catholique du pays et de la Nouvelle-Angleterre.
Comme on peut le constater par le rapport annuel de 1923 publié dans une autre colonne, l'Alliance Nationale avait au 31 décembre 1922, \$26,298,235 d'assurance en vigueur au 31 décembre 1923, l'assurance en vigueur est de \$29,579,132.76, soit une augmentation de \$3,280,904.51.

Au 31 décembre 1922, son capital était de \$4,760,968.62; au 31 décembre 1923, il est de \$5,189,223.94, augmentation de \$428,255.32.
Au 31 décembre 1922, l'actif était de \$6,093,713.22; au 31 décembre 1923, il est de \$7,350,264.56; augmentation, \$446,551.34.

Son dépôt au gouvernement est de \$739,553.33.
La moyenne d'intérêt réalisé sur tous ses placements au cours de l'année 1923 est de 6.97 pour cent.

Sa réserve à la caisse d'assurance-vie est de 117.2 pour cent; à la caisse des malades de 101.31 pour cent; à la caisse d'assurance infantile, de 116.30 pour cent.

Nos lecteurs se convaincront par la lecture de ce rapport que l'Alliance Nationale est une institution prospère. Ses placements sont de tout repos et en conformité avec les prescriptions de sa charte et de la loi des assurances du Dominion.
Son bureau de direction est composé d'hommes intègres et expérimentés en affaires et ses succès sont sans précédent. Voilà donc une institution qui fait honneur aux notres.

Un proverbe dit que les maladies viennent à cheval et s'en retournent à pied. Or, comme la maladie signifie cessation de travail, discontinuation du salaire et augmentation des dépenses, il s'ensuit que l'homme prévoyant doit prendre les moyens de faire face à cette éventualité. En agissant ainsi, il évite pour lui et les siens bien des soucis matériels et des inquiétudes.

ALLIANCE NATIONALE

(SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE)

VIE, MALADIE, INVALIDITÉ, ACCIDENT, PENSION DE VIEILLESSE

Fondée en 1892, incorporée à Québec en 1893 et incorporée au Parlement du Dominion en 1917

OPÉRATIONS DE L'ANNEE 1923
629 succursales réparties dans tout le Canada et la Nouvelle-Angleterre

EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 1923.
Adultes 25,748
Enfants 3,413
Total 29,161

Le rapport financier et le rapport de l'actuaire font voir l'excellente position financière dans laquelle se trouve notre grande institution et les garanties incontestables qu'elle offre pour les nombreux avantages que comportent ses certificats.

RELEVÉ DES RECETTES ET DES DÉBOURSEMENTS DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1923.

CAISSE D'ASSURANCE-VIE
RECETTES
Balance au 1^{er} janvier 1923 \$ 488,470.71
Contributions régulières 253,649.60
Intérêts 750,119.71
Total \$ 1,492,230.02

DÉBOURSEMENTS
Indemnités, décès \$ 250,367.19
Indemnités, invalides 5,000.00
Indemnités, pensions aux vieillards 65,215.00
Valeur de rachat 16.29
Remboursements contributions 1,413.14
Divers 158.17
Total \$ 322,751.59

Balance au 31 décembre 1923 \$ 1,169,478.43

CAISSE DES MALADES
RECETTES
Balance au 1^{er} janvier 1923 \$ 131,240.83
Contributions régulières 143.57
Intérêts 94.63
Total \$ 131,479.03

DÉBOURSEMENTS
Indemnités \$ 158,228.84
Remboursements de contributions 31.75
Divers 31.75
Total \$ 158,292.34

Balance au 31 décembre 1923 \$ 73,186.69

CAISSE D'ASSURANCE INFANTILE
RECETTES
Balance au 1^{er} janvier 1923 \$ 2,582.56
Contributions régulières 301.00
Intérêts 2,883.56
Total \$ 5,767.12

DÉBOURSEMENTS
Divers \$ 441.60
Remboursements de contributions 143.57
Total \$ 585.17

Balance au 31 décembre 1923 \$ 5,181.95

CAISSE D'ASSURANCE DE GROUPE
RECETTES
Balance au 1^{er} janvier 1923 \$ 49.60
Contributions régulières 49.60
Intérêts 49.60
Total \$ 148.80

DÉBOURSEMENTS
Divers \$ 49.60
Total \$ 49.60

Balance au 31 décembre 1923 \$ 148.80

CAISSE GÉNÉRALE
RECETTES
Balance au 1^{er} janvier 1923 \$ 35,545.86
Contributions régulières 247,014.44
Intérêts 2,883.56
Total \$ 285,443.86

DÉBOURSEMENTS
Divers \$ 338.21
Surplus de remises en 1923 8,640.44
Total \$ 8,978.65

Balance au 31 décembre 1923 \$ 276,465.21

DÉFICITS DE REMISES
Déficits de remises en 1923 \$ 8,492.51
Balance au 31 décembre 1923 515.47
Total \$ 9,007.98

BILAN DU CONSEIL GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 1923

ACTIF
Débiteurs \$ 896,700.50
Prêts hypothécaires 3,582,311.46
Prêts sur certificats 170,885.29
En banques 57,155.13
Immobilisations 115,171.24
Total \$ 5,822,423.62

Argent en mains: caissiers \$ 30.00
agents 875.00
Total \$ 905.00

Intérêts dus 117,704.66
Débiteurs 11,196.66
Total \$ 128,901.32

Intérêts dus 117,704.66
Débiteurs 11,196.66
Total \$ 128,901.32

Contributions perçues et non transmises: Caisse d'assurance-vie \$14,000.83
Caisse des malades 4,533.05
Caisse infantile 65.83
Total \$18,599.71

Contributions perçues et non transmises: Liens sur certificats émis avant novembre 1900 1,201,365.96
Total \$2,000,000.00

Reclamations non ajustées au 31 décembre 1923: Assurance-vie \$18,134.74
Assurance maladie 12.00
Pension aux vieillards 1,350.00
Bénéfices en maladie 7,805.52
Total \$27,292.26

Dû aux agents, frais de voyages \$1,070.58
Part surplus valeur de remises 515.47
Total \$1,586.05

Excédent des recettes sur les déboursés \$4,584,754.76
Part des intérêts acquis 108,588.00
Part des intérêts débiteurs 38,140.00
Part valeur présente de l'excédent de l'intérêt en plus de 4 p.c. 86,500.00
Contributions perçues et non transmises 14,000.83
Total \$4,828,082.59

Reclamations non ajustées \$7,800.52
Contributions payées par anticipation 9,843.92
Total \$17,644.44

Excédent des recettes sur les déboursés \$ 6,261.37
Part des intérêts acquis 1,438.00
Part des intérêts débiteurs 78.00
Part valeur présente de l'excédent de l'intérêt en plus de 4 p.c. 958.00
Contributions perçues et non transmises 65.83
Total \$ 8,739.10

Reclamations non ajustées \$13.00
Contributions payées par anticipation 121.72
Total \$134.72

Excédent des recettes sur les déboursés \$ 15,104.50
Part des intérêts acquis 370.29
Part des intérêts débiteurs 200.10
Part valeur présente de l'excédent de l'intérêt en plus de 4 p.c. 2,586.88
Contributions perçues et non transmises 7,234.68
Argents en mains caissiers et agents 905.40
Total \$26,391.35

Excédent des recettes sur les déboursés \$ 13.00
Contributions payées par anticipation 121.72
Total \$134.72

Excédent des recettes sur les déboursés \$ 6,261.37
Part des intérêts acquis 1,438.00
Part des intérêts débiteurs 78.00
Part valeur présente de l'excédent de l'intérêt en plus de 4 p.c. 958.00
Contributions perçues et non transmises 65.83
Total \$ 8,739.10

Reclamations non ajustées \$7,800.52
Contributions payées par anticipation 9,843.92
Total \$17,644.44

Excédent des recettes sur les déboursés \$ 6,261.37
Part des intérêts acquis 1,438.00
Part des intérêts débiteurs 78.00
Part valeur présente de l'excédent de l'intérêt en plus de 4 p.c. 958.00
Contributions perçues et non transmises 65.83
Total \$ 8,739.10

Reclamations non ajustées \$7,800.52
Contributions payées par anticipation 9,843.92
Total \$17,644.44

Excédent des recettes sur les déboursés \$ 6,261.37
Part des intérêts acquis 1,438.00
Part des intérêts débiteurs 78.00
Part valeur présente de l'excédent de l'intérêt en plus de 4 p.c. 958.00
Contributions perçues et non transmises 65.83
Total \$ 8,739.10

CAISSE DES MALADES

ACTIF: — Excédent des recettes sur les déboursés \$ 582,538.24
Part des intérêts acquis 13,797.00
Part surplus valeur de remises 7,237.00
Contributions perçues et non transmises 4,353.65
Total \$ 608,925.89

PASSIF: — Valeur présente des bénéfices \$3,058,609.51
Reclamations non ajustées 7,800.52
Contributions payées par anticipation 2,034.40
Total \$3,068,444.43

Surplus de réserve \$ 40,209.23
Pourcentage de réserve 101.31 pour cent.

BENEFICIAIRES QUE L'ALLIANCE NATIONALE ACCORDE A SES MEMBRES
Elle émet des certificats de \$250 à \$2,000

ASSURANCE INFANTILE
L'Alliance Nationale assure la vie des enfants de ses membres de 1 à 10 ans.

ADMISSION DES DEUX SEXES AUX MEMES CONDITIONS.

OFFICIERS GÉNÉRAUX
Autorité religieuse
Président d'honneur: Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal. Chapelein général: Mgr Georges Gauthier, archevêque coadjuteur de Montréal.

EXÉCUTIF
Président et directeur général: Ch. Duquet, 1^{er} vice-président général: P.-H. Bédard, M.D., avocat. 2^{ème} vice-président général: Francis Fautoux, écrivain. Secrétaire général: Georges Mercier, comptable. Trésorier général: Alfred St-Cyr, courtier et administrateur des biens des Sœurs Grises.

Médécins en chef: Théo. Cyphert, M.D., Aviateur légal: Eug.-H. Godin, avocat, Conseil en loi du Rol. Conseillers: J.-Dabry Viau, architecte; P.-A. Labelle, notaire; Hormidas Delorme, négociant; Hon. E.-L. Pélissier, avocat, Yvon L. Lévesque, médecin. Anciens présidents généraux: P.-L. Laberge, ingénieur civil, arpenteur géomètre, membre de la Commission des utilités publiques de la province de Québec. L.-A. Lavalley, avocat, caissier en loi du Rol. J.-A. Lavalley, avocat, doyen de l'Ecole de pharmacie Laval, membre de la Corporation des Hautes Etudes, officier d'académie. Commission médicale: A.-L. Bourdon, comptable de la Maison Hudon, Hébert et Cie; J.-A. Mignault, assistant percepteur du revenu provincial.

Grâce à son administration sage et prudente et à sa situation financière exceptionnelle, l'Alliance Nationale a passé la guerre et l'épidémie sans faire d'appel spécial pour rembourser ses obligations. Peu d'institutions du genre peuvent se payer ce compliment.
Ayons un ardent amour pour nos véritables intérêts nationaux.
Notre devoir est d'entourer nos institutions de tout ce qui peut contribuer à leur stabilité.
Les Canadiens français ne conservent leur influence qu'en imitant l'esprit pratique des nationalités au milieu desquelles ils vivent.

Bureau principal: 385, AVENUE VIGIER, MONTREAL. Téléphones: Est 3016, 3017, 3018.

CUNARD ANCHOR ANCHOR-DONALDSON

DEPARTS D'HIVER
DE HALIFAX
A Plymouth, à Cherbourg et à Londres
14 avril
De Portland
12 avril

DEPARTS D'ÉTÉ
Les plus gros navires à cabine du service de la ligne
"Carnegie" "Caronia"
20,000 tonnes
De Québec à Queenstown et à Liverpool
1 mai 29 mai
15 mai 13 juin

De Montréal à Glasgow
8 mai 7 juin 12 juin
21 mai 28 juin 5 août
24 mai 28 juin 2 août

De Montréal à Glasgow
8 mai 6 juin 4 juillet
15 mai 12 juin 11 juillet
22 mai 20 juin 18 juillet

DE NEW-YORK
A Londonderry et à Glasgow
7 juin
TEB ROBERT REPOD CO. LTD. Montreal, ou auprès des agents locaux.

Jamais de vieux
JAMBONS CONTANT
chez votre fournisseur, il les reçoit frais fumés à chaque matin.
DEMANDEZ-LES!

ANTIKOR-LAURENCE

ENLÈVE PROMPTEMENT LES COQS VERMES ET DURILLONS. SÔR, EFFICACE, SANS DOULEUR. EN VENTE PARTOUT 25c la boîte. FRANCO PAR LA POSTE. PHARMACIE LAURENCE MONTREAL.

Le plus beau pays du monde
En se rendant vers l'ouest, partant de Calgary, vous entrez dans la plus merveilleuse région du Canada — les Rocheuses du Pacifique-Canadien qui interposent leur masse géante entre les provinces de l'Alberta et de la Colombie Anglaise. Seule une comparaison peut faire comprendre l'immensité de leur grandeur. Les trains transcontinentaux prennent vingt-quatre heures pour passer de Cochrane, à l'entrée des Rocheuses, à Mission où vous les quittez. Les Alpes suisses constituent le plus simple parallèle. Cinq heures en trains suffisent à la traverser. Cependant lorsque feu Edouard Whymper, un des plus fameux montagnards qui aient jamais vécu, décrivait les Rocheuses comme cinquante Suisses réunies en une seule, il n'exagérait certainement pas. Que vous fasciez un voyage d'affaires ou d'agrément dans l'ouest, le chemin de fer du Pacifique-Canadien offre, non seulement une route à travers le site panoramique le plus riche du continent, mais une qui offre le maximum de confort, de commodité et de service. Cette route est aussi la plus rapide pour se rendre de la côte du Pacifique, l'Imperial, quitta la gare Windsor à 10.15 p.m., tous les jours.

En tous pays. Demandez le GUIDE DB L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis. MARION & MARION 364, RUE UNIVERSITÉ TEL. : UP 6416

BREVETS D'INVENTION

Pour l'hospice de la Providence
Les paroissiens du Saint-Nom-de-Jésus, de Saint-Jean-Baptiste de la Salle et de Saint-Clement sont à organiser une tombola dont les bénéfices serviront à la reconstruction ou à l'agrandissement de l'Hospice des RR. SS. de la Providence, boulevard Pie IX, à Laval. Il y eut assemblée dans les salles des Chevaliers de Colomb du Conseil Maison-neuve. On procéda à la formation du comité qui se compose de MM. A. Croteau, C. Dufresne, le Dr J.-F. A. Gauthier, J.-H. Renaud, E.-H. Lanthier, D. Bouthillier, E.-H. Lanthier, fils, D. Dion, H. Desjardins, J.-R. Renaud, MM. les abbés Aldéric Desjardins, Remi Contant et Edouard Contant, MM. Clément Robitaille, le docteur J

LA LUTTE EN SASKATCHEWAN

Pourquoi le français disparaît dans nos écoles.

Nous lisons dans le *Patriote de l'Ouest* du 26 mars :

Je sais que ce sont des mots regrettables à placer en tête d'un article. Il se trouvera certainement quelqu'un pour me reprocher un pessimisme exagéré, ou pour tout au moins m'accuser de manquer de prudence en affichant publiquement un mal, qu'il vaudrait mieux pour certaines raisons déplorer tout bas, au risque d'être un jour dévoré par lui.

Quoi qu'il en soit, le mal existe. Il fait chaque année des progrès et nous ne gagnerons rien en nous efforçant de l'ignorer.

Nos organisations nationales ont tenté de réagir, elles ont maintes et maintes fois élevé la voix. Leurs efforts ont amélioré la situation. Les visiteurs, les concours inter-scolaires, les conférences, le travail de recrutement de l'Interprovinciale ont produit d'heureux résultats. Mais ces organisations ont été bien souvent obligées de suspendre le cours de leur activité; et par le fait même, elles n'ont pas donné tout ce qu'on pouvait en espérer.

Les conventions générales semblent pour un temps secouer l'apathie, l'on y prend de grandes résolutions. Puis, plus rien, chacun rentre chez soi et, au contact de la négligence générale, c'est de nouveau le sommeil profond et inquiet, le sommeil qui finit par gagner les chefs eux-mêmes; et petit à petit les progrès réalisés dans les temps de lutte disparaissent pour faire place à un laisser-aller angoissant.

C'est parce que nos forces réellement agissantes sont trop peu nombreuses et trop peu encouragées que nos écoles restent abandonnées à elles-mêmes, enveloppées dans une atmosphère décourageante, qui déprime la bonne volonté de la partie même la meilleure de notre personnel enseignant.

Et un peu partout l'on gémît. Dans telle ou telle école on ne fait qu'une demi-heure de français par jour. Dans telle ou telle autre, on ne commence le français qu'après la récréation de l'après-midi et, dans le peu de temps qui reste avant la fermeture de la classe, on trouve encore le moyen d'enseigner le catéchisme et l'instruction religieuse. Ailleurs, on n'enseigne pas le français parce qu'on a trop d'élèves; on n'a pas le temps. Un commissaire m'écrivait : "Je me bats depuis six mois pour obtenir qu'on donne à nos enfants des devoirs français à faire à la maison; l'institutrice d'avais que des devoirs d'orthographe, de géographie ou de dessin sont bien plus urgents."

Un autre m'écrivait : "La jeune institutrice que vous nous avez envoyée est absolument anglaise" — et cependant c'est une jeune Canadienne française qui est le pur produit de l'un de nos couvents de la province.

Le mal est à peu près partout, il est profond. Notre personnel enseignant a-t-il donc renié l'idée même de patrie? Est-il devenu corps et âme aux anglicisants? Non, certainement non! Mais il se sent sans organisation effective, seul contre la force de toute une administration et de tout un programme, comme il est seul, ou presque seul, contre la négligence et l'apathie de ceux mêmes qui devraient l'aider et l'encourager. Et l'on ne peut pas demander à toutes les petites filles de 18 ans qui sortent des Ecoles Normales d'être des héroïnes, lorsque l'entourage s'y prête si peu.

Il est une force qui se dresse toute-puissante au-dessus de notre personnel enseignant : c'est l'inspecteur. Nos jeunes institutrices du temps où elles n'étaient qu'étudiantes ont vu leurs professeurs l'accueillir avec toutes les marques du respect le plus profond et d'une certaine crainte. Ses visites étaient des événements retentissants. Plus tard à l'Ecole Normale, cette empreinte de la toute-puissance de l'inspecteur s'est encore plus profondément ancrée dans l'imagination de nos institutrices. Pour elles, c'est le représentant de l'autorité, celui qui tient dans ses mains les foudres administratifs, dont la parole est toute-puissante, c'est l'homme enfin qui tient en son pouvoir le diplôme permanent qui doit remplacer un jour le diplôme provisoire, si l'on ne veut pas retourner faire un séjour à l'Ecole Normale. C'est presque un demi-dieu. Or cet homme, cet homme est si considérable, cet homme auquel on veut plaire autant par la faute première de l'éducation reçue que par intérêt, s'occupe pas du tout de l'enseignement du français. Il reproche très souvent ouvertement la loi qui permet l'enseignement et s'occupe surtout d'en limiter les effets.

Les institutrices aussi bien que les instituteurs désirent ardemment obtenir un bon rapport de cette puissante personnalité; or, ce bon rapport ne sera obtenu qu'en tant que la partie anglaise de l'enseignement aura donné entière satisfaction à l'inspecteur. De là une tendance toute naturelle de la part de nos éducateurs à négliger l'enseignement du français auquel ne se rattache aucune faveur administrative, pour donner plus de temps à l'anglais auquel tout le monde s'intéresse. Ce rapport de l'inspecteur sera lu à l'assemblée annuelle des contribuables; et beaucoup de parents et de commissaires accueilleront ce document avec une admiration émerveillée, prêts à blâmer l'instituteur s'il n'est pas satisfaisant, prêts à chanter ses louanges s'il est favorable.

L'influence de l'inspecteur, toute-puissante sur la plupart des membres de notre personnel enseignant et sur une certaine partie de la population, est l'une des causes directes du déclin de l'enseignement du français, parce que cette influence, ignorant sciemment l'esprit de la loi, est jetée tout entière contre nous.

Pour la combattre et la neutraliser dans ce que ses effets ont de mauvais, il n'est pas suffisant de développer des théories ou de voter des vœux, il faut que nous arrivions à une inspection active et pratique de l'enseignement du français.

Parmi les causes qui nous sont encore néfastes, il faut aussi citer les fameux examens du huitième grade. Quelle gloire lorsqu'un instituteur peut dire : "J'ai eu quatre-vingt-six de mes élèves qui ont subi avec succès les examens." Quel honneur pour une maison d'éducation quand il est bien connu que tous les ans, elle remporte d'importants succès à ces mêmes examens. Gloire et honneur qui valent bien souvent, avec un prestige accru, une augmentation de salaire ou un nombre plus considérable de pensionnaires.

Et comme dans ces examens le français est complètement ignoré et par conséquent inutile, quelle tentation de le laisser de côté. La même tentation se retrouve dans les concours interscolaires d'inspecteur, dans lesquels on n'emploie jamais un mot de français.

C'est-à-dire qu'au point de vue matériel, toutes les influences entraînent nos éducateurs sur la pente de l'anglicisation. Et pour contrebalancer cet énorme concours de circonstances, nous n'avons rien, absolument rien. Les parents veulent sincèrement que leurs enfants apprennent à lire et à écrire leur langue maternelle, mais ils s'étonnent cependant et souvent blâment l'institutrice si ces enfants ne maîtrisent pas la langue anglaise des premières années scolaires. Ils oublient que l'anglais se respire pour ainsi dire dans l'atmosphère qui en est saturée et que nos enfants l'apprendront avec le temps sans peine et sans effort. C'est le français qui est menacé et sur lequel il faut veiller et non l'anglais qui s'épanouit partout.

Ce concours des parents que les éducateurs n'ont pas tout entier en leur faveur, nous ne pouvons le laisser passer sans plus. Les commissaires qui n'ont pas toujours le temps et la compétence voulus pour apporter à l'institutrice l'aide moral dont il a tant besoin pour l'encourager dans l'enseignement du français. Il reste le curé et là nous abordons un point délicat. Si un grand nombre d'entre eux ont fait et font encore d'immenses efforts en faveur de leurs écoles, d'autres aussi, trop nombreux, s'en désintéressent presque complètement, autant peut-être parce que la loi ne leur donne aucun droit spécial que parce que les écoles sont parfois loin du centre de la paroisse. Comment donc s'étonner d'un fléchissement dans la volonté de nos petites institutrices, de nos religieuses lorsqu'elles sont pratiquement abandonnées. On lutte un certain temps et, à moins d'être des héros, on se fatigue de rester seul et de constater le néant des résultats obtenus, sans autre récompense bien souvent que des critiques toujours si largement distribuées.

Ah! qu'on ne se hâte pas trop de jeter l'anathème à ces éducateurs, à ces éducatrices. Certes ils commettent une faute terriblement grave contre la race, mais combien d'entre nous pourraient faire aussi leur mea culpa.

Donnons à l'enseignement du français les encouragements nécessaires, surveillons-le, récompensons-le et alors nous pourrions dire que nous avons posé des actes. Jusque-là nous avons surtout parlé.

Ayons enfin nos visiteurs d'écoles, non pas l'inspecteur officiel qu'on ne nous donne point, mais le visiteur dont l'autorité morale sera bien plus grande encore parce qu'il représentera l'épiscopat dont il aura reçu pleins pouvoirs; parce qu'il représentera les parents eux-mêmes dont le droit sur l'éducation des enfants est absolu, parce qu'il représentera enfin la race tout entière personnifiée par nos organisations nationales. Ce visiteur ne passera pas en antagonisme de l'inspecteur officiel mais en auxiliaire. Il s'occupera de la partie de l'enseignement que celui-ci aura dû ignorer faute de connaissance suffisante.

Il n'aura pas à causer d'embarras au gouvernement, mais au contraire à conseiller l'obéissance absolue, en tirant tout le parti possible. Il n'aura pas à causer d'embarras au gouvernement, mais à collaborer avec lui en développant l'efficacité de nos écoles et en servant de trait d'union entre le département de l'Education et les commissaires scolaires ou les instituteurs, quand ce sera nécessaire.

Du moins tel est le rôle du visiteur, comme je le comprends et tel que je me suis efforcé de le réaliser quand j'ai eu à visiter nos écoles et lorsque j'ai l'occasion d'en visiter quelques-unes.

Mais ce visiteur aura à passer, au moins deux fois par an, dans toutes les écoles franco-canadiennes et à faire un examen minutieux. Son rapport sera envoyé aux commissaires d'écoles et au curé de la paroisse, et il serait bon qu'il soit lu en chaire.

L'instituteur saura qu'il n'a plus seulement à rechercher un bon rapport sur la partie anglaise de son enseignement, mais également sur la partie française. Un bon rapport de notre visiteur sera auprès de nos gens une recommandation autrement plus importante que n'importe quel autre rapport. Et si parfois un instituteur ou une maison d'éducation refusait de reconnaître l'autorité du visiteur, ou de suivre ses recommandations, son nom serait envoyé d'un bout à l'autre de la province, à travers toutes nos paroisses, comme celui d'une brebis galeuse dont il faut soigneusement s'écarter.

Ce visiteur aura aussi à établir un programme d'examen qui sera le même pour toute la province. Cet examen sera pour le français le pendant de ce que sont les examens de huitième grade pour l'anglais. Un diplôme serait délivré aux candidats victorieux. La liste des diplômés en français et de leurs professeurs serait chaque année publiée dans le journal et envoyée aux secrétaires de toutes nos commissions scolaires.

Ceci serait une récompense non seulement pour les élèves, mais aussi pour les maîtres.

Des concours interscolaires dans le genre de ceux qui se sont tenus les années passées à Vonda, à Wauchope et à Saint-Hippolyte devraient être aussi organisés, pour développer l'émulation dans toutes les grades entre les différentes écoles d'une même région. Et je puis dire par expérience que ces concours servent non seulement à développer l'émulation entre les élèves, mais aussi et peut-être surtout entre les instituteurs ou institutrices.

Du jour où nous aurons pu faire cela nous aurons accompli quelque chose d'utile et de pratique. Je sais que ceci exige du travail, beaucoup de travail. C'est une tâche qui demande une compétence et un dévouement absolus et avec cela de l'énergie, de la délicatesse et souvent de la diplomatie. Mais l'enjeu en vaut la peine. C'est la mort ou la vie pour nos écoles. J'en parle parce que je le sais, parce que depuis sept années je me tiens en contact constant avec nos petites écoles primaires et que je vois ce qui s'y passe.

Il nous faut des hommes y consacrant tout leur temps, tout leur courage, toute leur détermination. Il nous faut une inspection réelle; une organisation scolaire sérieuse existant ailleurs que sur le papier. Et pour cela, il faut que nos organisations nationales puissent en défrayer les dépenses.

Nous avons déjà un visiteur d'écoles. Ce n'est pas suffisant, mais c'est un commencement. Les résultats de son travail ne peuvent pas être apparents encore. Mais ils ne tarderont pas.

Raymond DENIS,

Président de l'Association des Commissaires.

"La Terre Promise"

L'Association chorale St-Louis de France donnera mardi soir, le

Un tel don, offert et accepté, fait plus, pour la fusion des cœurs, que des années de relations intimes. Leurs âmes s'étaient saisies dans l'embrassement ineffable; rien ne les séparerait plus. — Dès ce moment, nous sommes frères par le cœur, disait Antoine. Puissions-nous, un jour, l'être par la foi. Xavier tressaillait. — Par la foi, nous le sommes... Cette nuit, j'ai prié, ajouta-t-il en fermant les yeux, j'ai prié à genoux. — On m'avait dit que tu étais

Vraiment économique

Parce que le thé

"SALADA"

extraît si bien la saveur dans la théière. Son goût est exquis. — Essayez-le.

La Chaussure Brevetée DUSSAULT

LA FATIGUE DE LA PLANTE DU PIED

LES petits os qui forment la structure de la plante de votre pied soutiennent tout le poids de votre corps à chaque pas. Sans l'aide voulue, cette délicate structure se brise souvent par la fatigue. La Chaussure Brevetée Dussault, si elle est portée à temps, prévient les douloureuses plantes abattues et les pieds plats, tout en redressant les chevilles mal tournées. En appliquant scientifiquement un support naturel, cela aide les pieds à se débarrasser des troubles de la plante des pieds.

POUR HOMMES, FEMMES
Vendue nulle part ailleurs

Thomas Dussault Limitée
291 EST, RUE SAINT-CATHERINE

Un des Fameds Produits "VICTORIA"

pas de poussière - pas de feuilles meurtries

THE "VICTORIA"

LAPORTE-MARTIN Limitée
Montréal - Ottawa

NOURYSOL

CONSERVEZ VOS YEUX

L'éclat de la jeunesse. NOURYSOL tonifie la vue, dissipe la fatigue, la rougeur des yeux, le larmoiement. NOURYSOL, donne un tonique et un engouement.

Se vend \$1.00 la boîte

EN VENTE CHEZ TOUTS LES PHARMACIENS

8 avril à 8 heures, au Monument National, le grand œuvre de Massenet, la "Terre promise", avec un chœur mixte de 150 voix soutenu par un orchestre.

Le lieutenant-gouverneur présidera.

Un représentant typique

Jules Faubert, le héros du roman d'Urbain Paquin, est bien le représentant typique d'une portion de plus en plus considérable de générations canadiennes nouvelles. C'est un affamé d'action, d'action violente même, et qui se plaît dans la lutte pour la suprématie. On peut se procurer ce livre au prix de 90 sous (franco \$1.00) en s'adressant au service de librairie du *Devoir*. (Communiqué)

Un Service DIRECT pour la FRANCE

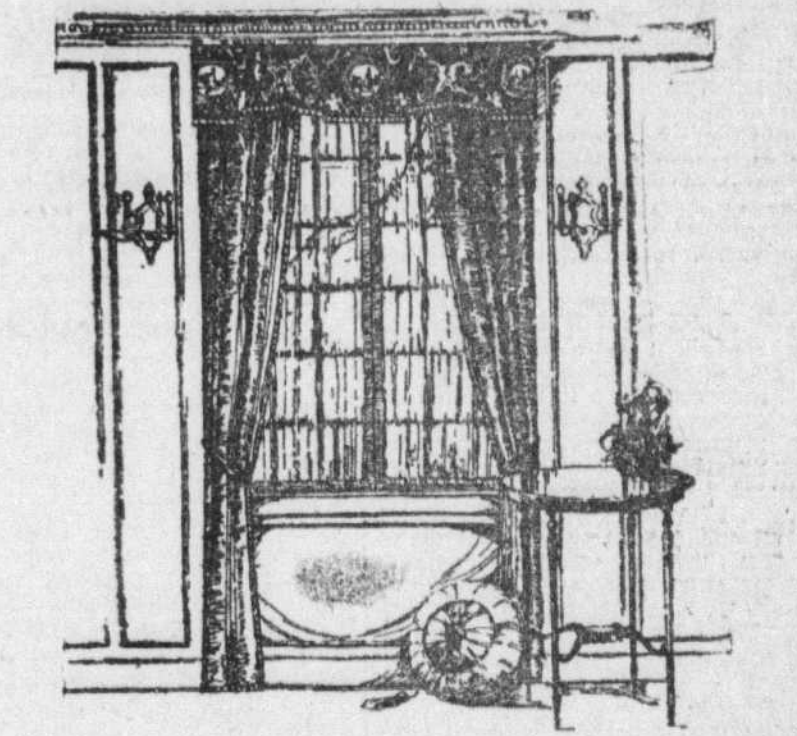
Les grands et magnifiques paquebots des compagnies Red Star, White Star et American vous offrent un service direct idéal, de New York en France.

Le directeur de notre Service de langue française s'empresse d'aller vous donner tous les renseignements utiles, vous aider à dresser votre itinéraire et vous assurer tout le confort et les commodités qui ont fait la renommée de nos paquebots. Tous renseignements, prix de passage et dates de départ sur demande.

211, rue McGill, Montréal
ou chez les agents locaux.

WHITE STAR DOMINION LINE

OCCASIONS DU VENDREDI POUR LA MAISON CHEZ GOODWIN



Tulle à Rideaux .65c la verge
Vaisselle à moitié prix

Tulle blanc, ivoire ou écru, 40 à 52 pouces de largeur, à petits et grands dessins. Rég. .85 la verge.

Cretonne .49c la verge
Madras de couleurs .59c la verge

Dessins de fleurs, rayures, carreaux et verdure en pressé, toutes les couleurs. 30 pouces de largeur. Rég. .85 la verge.

Coupons de cretonne à moitié prix
Coupons à moitié prix

Coupons de 6 à 20 verges, dessins d'oiseaux, fleurs, rayures et carreaux. 30 à 36 pouces de largeur. Rég. .50, .75, 1.00 et 2.00 la verge. Vendredi, moitié prix.

Au quatrième

Pots à eau en verre taillé \$6.95

Verre de première qualité, joliment taillé en dessins variés. 12 1/2 pouces de hauteur. Rég. 10.00.

Au troisième

Linoleum incrusté Ecosais

1.79 la verge carrée. Beau dessin pour salle à manger, cuisine, passage, etc., 150 verges en vente.

Epais Linoleum de liège

.79 la verge carrée. 500 verges de bon linoléum à dessins de cubes ou de tulipes, pour cuisine, salle à manger, chambre à coucher, etc., rég. .95 la verge carrée.

Carpettes de Linoleum de liège \$6.75

Une trentaine de carpettes, 2 dessins, 6 x 9 pieds. Rég. 9.00.

Au quatrième

Polisseurs à parquets \$2.69

Polisseurs de 15 livres, avec manche à part, protégés-mobilier et bonnes soies.

Au troisième

Marmeladiers \$2.95

Marmeladiers de porcelaine Paragon, Crescent, Wedgwood et Royal Doulton, avec couvercle et cuiller en argenterie anglaise.

Au rez-de-chaussée

Grosse toile à serviette .25c la vg.

Très bonne qualité, bordures rouges ou bleues.

Au deuxième

Goodwin's LIMITED

FEUILLETON DU "DEVOIR"

FLEUR DE MONTAGNE

par MARIE LE MIERE

— Pardon! Pardon! Pardon! — Mon pardon, balbutia M. Le Vallier, d'un long temps, il est dans mon cœur, et je te l'apporte, mon ami... mon pauvre ami... — Ah! ton ami... haleta le coupable. — Comment? tu ne veux pas l'être? — Je mérite que tu m'écoutes... — Et mon Dieu? Et sa croix? — C'est vrai... Il a prié pour ses bourreaux. Xavier crut défaillir sous le baiser sublime; il ne se soutenait plus, il se fut effondré aux pieds d'Antoine si Antoine ne l'avait serré de plus en plus fort contre son cœur. Au bout d'une minute, il put se redresser un peu, regarder ce visage flétri, ces joues creuses, ces épaules voûtées... son œuvre à lui! son œuvre! il avait l'impression que ses sanglots lui arrachaient la vie. Et il murmura : — Je t'ai fait trop de mal. — On t'en a fait davantage. — Oh! cette grandeur d'âme! C'était accablant, mais surtout c'était doux, trop doux! Le cœur brisé se

LE "DEVOIR" commencera tout prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

— Dieu soit béni! s'exclama M. Le Vallier, en proie à des émotions surhumaines. — Christian, déjà? Cette conversion pour laquelle il avait en secret offert son martyre, il l'avait donc obtenue! Ah! il ne croyait pas l'avoir payée trop cher. — Des mots continuaient de se changer, sans ordre, au gré des impressions encore tumultueuses. — Comment es-tu venu? — Je suis entré avec le docteur... Je t'ai cherché... Je t'ai trouvé... On m'avait dit que tu étais

EPILOGUE

L'affaire Brégy suit son cours et passionne la France entière; celui qui s'était élevé sur un piédestal d'or s'enfonçait dans un abîme de boue, et cette boue l'étouffait, le paralysait. Où est l'homme aux combinaisons ingénieuses, aux ressources inépuisables? Il semble que la main de la justice l'ait tenu net le forçant à courber le front. Car, devant les magistrats, il n'y a plus qu'un être sombre, profondément démoralisé, cramponné au système de la dégradation à outrance, qui coule et s'enfonce... Dût-il, par miracle, échapper au bûche, il resterait à jamais flétri; mais comment échapperait-il? L'instruction, en se poursuivant, amène au jour des preuves de plus en plus accablantes; Valérie, sentant qu'il n'a désormais rien à perdre, se venge sur l'autre en le chargeant sans pitié. Les données se complètent ré-

ciroquement, la personnalité du fourbe et du coquin se dessine dans toute son ampleur. Au cours d'une nouvelle perquisition opérée à son domicile, on a trouvé, dans une cachette, des papiers bleus et des timbres à date mobile, fabriqués sur les modèles qu'emploie l'administration des Postes et Télégraphes! La découverte a été transmise par le bureau de Barleur, où la police a dû se présenter pour savoir si quelque membre du personnel n'avait point fourni ces objets au faussaire. Il n'en était rien. On a donc, d'ailleurs, qu'un homme hâlé à détruire ce dont il s'est servi une première fois avec tant de succès. L'incident souleva, dans le public, une rumeur étourdissante : comment ne pas voir là une confirmation de l'opinion déjà fortement enracinée? Oui, oui, c'était bien Brégy l'auteur de la manœuvre infâme qui avait divisé une famille, causé le scandale d'un pays, éclaboussé de honte les fronts les plus purs. Ecarter sans retour les Le Vallier, frapper au cerveau la pauvre jeune femme, faire de Rochevigny

Le journal est imprimé au No 43, rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), sous J. Bouchard, gérant

LA VIE SPORTIVE

LE FESTIVAL SPORTIF DE L'UNIVERSITE, CE SOIR

Ce soir, à 8 heures et trente, s'ouvrira, au Monument National, le festival sportif des étudiants de l'Université de Montréal avec le concours de la présentation populaire de la coupe Stanley et des cadeaux aux membres du Canadien.

Le programme préparé pour la circonstance a été soigneusement complété, toutes les grandes associations sportives de la ville y figureront par leurs plus brillants porte-couleurs, les arbitres ont été triés sur le volet et le millier de trépassés amis du Canadien devraient attirer, ce soir, au Monument National, une foule répondant par son enthousiasme à la grandeur du dévouement montré par les organisateurs en la circonstance.

Autant plus qu'il devrait être supérieurement intéressant d'entendre les remarques des intellectuels comme M. Athanase David et M. Edouard Montpetit, sur un sujet qu'on a de longue date considéré chez nous comme incompatible avec la poursuite des études et le développement des talents supérieurs: le sport.

Le programme aura pour maître de cérémonie M. Xiste Narbonne,

les chronométrateurs seront le chef P. Bélanger et M. Pierre Beaubien; les arbitres pour la boxe seront Eugène Brosseau, Léo Kid Roy, Eugène Demers, ceux pour la lutte, Marcel Champagne et Emile Malpas.

LUTTE: — 135 livres: N. Pagé, cercle Barsalou, vs. P. Courtois, National.

115 livres: A. Langlois, cercle Barsalou vs. R. Brouillette, National.

160 livres: P. Beaubien, Outremont vs. Ph. Beaubien, U. de M. **ESCRIME:** — R. Bélanger, U. de M. vs. G. Couture, U. de M. Capt. Arm. H. Y.

BOXE: — 115 livres: A. Giroux, National, vs. M. Martel, cercle Barsalou.

110 livres: U. Archambault, U. de M. vs. S. Desnoyers, U. de M.

125 livres: U. Mitchell, U. de M. vs. H. Faubert, U. de M.

135 livres: Fr. Schaele, Outremont, vs. Bert Lythe, M.A.A.A.

118 livres: E. Gagné, Ste-Brigide vs. L. Giguère, National.

118 livres: Geo. Blain, National, vs. C. Beaudin, National.

135 livres: Geo. Chabot, National, vs. Albert Holte, Ste-Brigide.

175 livres: Geo. Bremner, Grenadiers Guards vs. Andrew Beaubien, Outremont.

LES ÉCHECS

LA REPRISE DU TOURNOI DES MAÎTRES

New-York, 3. (S.P.A.) — R. Reti, de Tcheco-Slovaquie, continue de se distinguer au tournoi international des maîtres. Il a triomphé de E. Bogoljubow, hier, en 25 mouvements, dans la première partie terminée de la douzième ronde.

Alexandre Alekhine et Jose Capablanca, le champion du monde, ont fait partie nulle en 18 mouvements. La galerie qui s'était réunie pour assister à cette partie a été déçue.

Gesa Maroczy, de Hongrie, et le Dr Tartakower, d'Autriche, ont fait partie nulle en 29 mouvements. Le docteur Lasker a ajourné sa partie avec Janowski. Voici la position actuelle des joueurs:

	G.	P.
Dr Lasker	7 1/2	2 1/2
Alekhine	7	4
Reti	7	4
Capablanca	6 1/2	4 1/2
Tartakower	5 1/2	5 1/2
Maroczy	5 1/2	5 1/2
Marshall	5	5
Bogoljubow	5	5
Janowski	3 1/2	6 1/2
Yates	3 1/2	7 1/2
Ed. Lasker	3	8

Balle au panier

AU COLLEGE SAINT-LAURENT

Notre gymnase fut encombré de professeurs et d'élèves désireux de voir nos porte-couleurs aux prises contre le Y.M.C.A., deuxième de la saison dans la ligue junior, du district de Montréal.

Les deux premières périodes furent des plus excitantes: les deux équipes prenant l'avantage à tour de rôle, mais surtout les visiteurs. Notre défense ne semblait pas comprendre le jeu de son adversaire. Alors le conseiller, R. Paquin, lui fit prendre quelques minutes de repos pour lui permettre d'étudier le jeu de ce joueur rapide et effectif. La leçon et l'observation furent efficaces, car à partir de ce moment, la troisième période, ce joueur dangereux ne put rien faire, et nous gagnâmes une victoire bien méritée par la jolie marge de 32 à 19. Il nous restait maintenant à rencontrer le Y.M.C.A., champion de la ligue, et de la province de Québec.

Autour-nous la permission de jouer lundi soir, veille de la sortie! En question! Nous le désirons, ne se sentant que nous satisfaisant de légères ambitions.

Nous ne pouvons omettre de mentionner spécialement l'impartialité de l'arbitre des visiteurs et le beau jeu de Ruversky et Grossman. Pour le collègue, comme toujours, il faut remarquer Boudreau, J. Valiquette, Mellette et Durivage.

Y.M.C.A. Collège Bloomfield A. droite Boudreau Ruversky A. gauche J. Valiquette Grossman Centre Durivage Levé Déf. Mellette Goldman Déf. Trudeau Sagal Subs. U. Valiquette Bastien Collège

1ère période: 9 10
2ème période: 9 12
3ème période: 1 10

Arbitres: Huard et Carron.

Dimanche prochain nous irons visiter, sur son terrain la bonne et belle équipe du National, à 3h. 30.

McTigue blessé

New-York, 3. — Mike McTigue, champion poids demi-lourd de l'univers, s'est blessé à la main gauche dans son match de lundi soir dernier contre Young Stribling, de Georgie, à Newark, N.J.

Le bras de McTigue est beaucoup enflé et il se peut qu'il ait une fracture, a déclaré le Dr S. L. Mev-Jackson, qui a examiné le champion du monde.

D'après Paddy Mullins, le gérant de McTigue, le boxeur se serait blessé à la sixième ronde de ce combat que Stribling a gagné haut la main.

Engagements de P. Berlenback

New-York, 3. — Paul Berlenback, de New-York, qui a marqué sa rentrée par un knock-out contre Harry Kohn après avoir été mis hors de combat par Jack Delaney, a signé plusieurs engagements qui lui feront visiter Buffalo, Pittsburg, Philadelphie et Waterbury. Il prendra aussi part à la séance qu'on organise pour réaliser des fonds pour l'équipe olympique.

Le Richmond

Dimanche prochain, le club Richmond fera le tirage d'une automobile Studebaker. Il aura lieu dans le cours de l'après-midi dans les salles de l'association, 1062 rue Notre-Dame ouest.

La direction prie tous les membres qui ont des livrets en leur possession de bien vouloir faire en sorte que leur retour soit fait en temps pour que tous les coupons puissent être déposés dans l'urne à l'heure du tirage.

Les détenteurs de coupons ainsi que leurs amis sont invités à assister au tirage.

Le base-ball dans les ligues majeures

Résultats des parties d'exhibition disputées hier, aux États-Unis:

A St-Petersburg: —	4	7	0
Boston National	3	8	0
Brooklyn National	3	8	0
A Augusta:	5	6	1
New-York, Nationale	5	6	1
Chicago, Américaine	4	12	3
A Palmetto: —	5	8	3
St. Louis, Nationale	5	8	3
Milwaukee, A.A.	4	6	0
A Atlanta:	11	14	2
Cleveland, Américaine	6	6	1
A Greenwood, S.C.	13	14	3
Toronto, Internationale	14	12	5
Detroit, Américaine	6	12	0
A Fort Worth, Texas: —	2	6	2
Boston, Américaine	2	6	2
Fort Worth, Texas Lea.	2	6	2

Il y a dix ans

Le Devoir du 3 avril 1914

La question du "Home Rule" — L'ancien premier ministre Balfour réclame une consultation populaire comme le meilleur remède à la situation actuelle.

La victoire de Torréon — Les rebelles, commandés par le général Villa, ont mis les troupes fédérales en fuite et ont pris Torréon après une bataille de six jours.

L'histoire naturelle

Samedi, le 5 avril, aura lieu à 2h. 30 p.m., au laboratoire de botanique de l'Université de Montréal, une assemblée ordinaire de la Société.

Le Frère Marie-Victorin, secrétaire de la Société, fera une causerie intitulée: "Le botaniste en campagne". Il répondra à ces trois questions: Pourquoi herboriser? Comment herboriser? Où et quand herboriser?

Les membres de la Société, et les amateurs, en général, pourront se procurer, après la causerie, des nécessaires d'herborisation. Le public est cordialement invité.

Cours de solfège

Tous les élèves du cours de solfège régi par le Conseil des Arts et Manufactures, classe du jour et du soir, sont priés d'être présents au cours, vendredi soir, 4 avril courant, à sept heures et demie, salle numéro onze (11), Monument National.

Les anciens élèves sont invités à assister à cette réunion. Le professeur J. J. Goulet, directeur du cours, aura des communications importantes à faire.

Mort de M. J.-G.-A. Filion

M. J.-G.-A. Filion, pharmacien bien connu, ancien président de l'Association des marchands de talens du Canada, et ancien directeur général de la Société des Artisans canadiens-français, est décédé subitement hier, à 11 heures 30 a.m., en sa demeure, No 1243 rue Ontario est. M. Filion, qui était âgé de 48 ans et quelques mois, avait fait ses études au collège Ste-Marie, rue Bleury, puis à l'école de pharmacie. Il avait été admis à la pratique il y a une vingtaine d'années.

Le défunt laisse sa femme, née Leslis (Maria), un fils, Gérard; une fille, Mlle Gabrielle Filion, ainsi que sa mère, Mme veuve Joseph Filion.

Le défunt était le frère du R. P. Filion, des Pères Blancs d'Afrique, bien connu à Montréal.

Le Cigare Stonewall Jackson

Le bout traversé par un ruban jaune

La bonne vieille marque-

5c

Manufacturé par "General Cigar Company Limited,"
"IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA LIMITED," Seuls Distributeurs

Mort de M. L.-S. Brown

LE GERANT GENERAL DE LA REGION DE L'ATLANTIQUE POUR LE CHEMIN DE FER NATIONAL A SUCCOMBE A UNE ATTAQUE D'APPOLEXIE, HIER — SA CARRIERE

M. L.-S. Brown, gérant général de la région de l'Atlantique, du chemin de fer National du Canada a été frappé d'une attaque d'apoplexie, aux bureaux-chefs du réseau hier, et est mort presque immédiatement. M. Brown était arrivé à Montréal, de Moncton, hier, en bonne santé apparentement, et se proposait de partir pour Ottawa, dans le cours de la journée. L'inhumation se fera probablement dans les Provinces Maritimes.

M. Brown était âgé de 60 ans. Il naquit à Nelson, N.-B. Il s'occupait de chemin de fer depuis 40 ans, étant entré au service de l'Intercolonial en 1882 en qualité de sous-agent à Newcastle. Il fut nommé expéditeur de train en 1883. Ses talents le firent bientôt avancer et, en 1912, il était assistant du surintendant à New-Castle, N.-B. En 1913 il fut nommé surintendant à New-Glasgow, et en 1917, assistant du surintendant général des Chemins de fer du gouvernement à Moncton. Quelques mois plus tard, il était nommé surintendant général.

En 1920, après l'amalgamation des chemins de fer de l'Etat, M. Brown fut nommé assistant du gérant général. Le 1er mars 1923, il fut nommé gérant général de la région de l'Atlantique, qui s'étend à l'est de Rivière-du-Loup. M. Brown laisse une femme, née Emma Sayer et un fils, Gordon.

En Russie

Riga, Lettonie, 3. — Une grande campagne d'épuration se poursuit actuellement au sein du parti communiste russe. Il s'agit d'expulser des rangs du parti les éléments qui favoriseraient autrefois le prolétariat et qui se sont laissés séduire par la nouvelle politique économique, à Moscou seulement, 62 organisations communistes sont chargées de ce travail. On signale des opérations analogues à Leningrad, à Odessa et dans les autres villes importantes.

Le mérite agricole

Québec, 3 (D. N. C.). — La commission du mérite agricole visitera cette année la 3e région, laquelle est composée de sept comités, savoir: Québec, Portneuf, Montmagny, Charlevoix, Chicoutimi, Saguenay et Lac-Saint-Jean. La commission est composée comme suit: Agriculteurs: M.M. Arsène Denis, de Joliette; R.R. Ness, de Howick (Châteauguay); professeur d'agriculture, M. Chas. Gagné, B.S.A., de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Juges: Le secrétaire est M. Charles-Arthur Fontaine, M.S.A., professeur à l'I. A. O.

Le Pacifique Canadien et la province de Québec

Quoiqu'il ne compte pas encore un demi siècle d'existence, le Pacifique-Canadien, depuis son origine, a marché de pair avec la province de Québec et son développement a été intimement lié à celui de la province aînée du Dominion. C'est ce qui nous est démontré dans une jolie plaquette que vient de publier le département de Publicité de notre grande organisation de transport sous le titre "Quebec Province and the Canadian Pacific".

Préparé tout d'abord pour être distribué comme souvenir aux certains d'officiers du Pacifique-Canadien qui se sont réunis récemment en convention au Château Frontenac de Québec, cet ouvrage offre néanmoins un intérêt plus qu'ordinaire à quiconque désire mieux se renseigner sur les grands facteurs de notre progrès. Il définit la part importante qu'a prise le Pacifique-Canadien dans le développement matériel de la province de Québec et ouvre de nouveaux horizons sur le rôle de premier plan qu'il continuera inévitablement à y jouer.

L'auteur y fait l'historique des chemins de fer dans le Québec, depuis la construction du "chemin à lisses" qui relia Laprairie à St-Jean en 1836, jusqu'à nos jours. Il traite des événements qui marquent la création de la Compagnie du Pacifique-Canadien, événements qui se déroulent en grande partie dans notre province, et évoque les jours difficiles mais glorieux de la construction du premier transcontinental. Montréal et Québec font le sujet de chapitres spéciaux dans lesquels on parle de leur passé et de leurs perspectives pour l'avenir. Les grands travaux accomplis par le Pacifique-Canadien dans les limites de la province sont décrits non seulement par les mots, mais ils sont encore illustrés par la gravure, dont on

ANNONCES MUNICIPALES

ELECTIONS MUNICIPALES

Bureaux de Renseignements

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que des BUREAUX DE RENSEIGNEMENTS ont été établis par la Cité dans les différents quartiers, comme suit:—

Quartiers:

VILLE-MARIE: Bureau du Greffier, Annexe de l'hôtel de ville, rue Gosford.

SAINT-ANNE: Poste de pompiers No 3, 116 rue Young.

SAINT-JOSEPH: Poste de police No 8, 304, rue des Seigneurs.

SAINT-GEORGES: Poste de pompiers No 25, 58 rue Drummond.

SAINT-LAURENT: Poste de police No 5, 102 rue Chenneville.

CREMAZIE: Poste de pompiers No 6, 147, rue Ontario Est.

SAINT-JACQUES: Poste de police No 3, 636 rue Ontario Est.

BOURGET: Cour de la Corporation, 298 avenue Delorimier.

PAPINEAU: Bain Laviolette, 160, avenue Delorimier.

SAINT-MARIE: Poste de pompiers No 19, 521 rue Fullum.

SAINT-GABRIEL: Cour de la Corporation, 700 rue du Grand Tronc.

SAINT-CUNEGONDE: Ancien hôtel de ville, 292 rue Workman.

SAINT-ANDRE: Poste de police No 10, 791 rue Ste-Catherine Ouest.

SAINT-LOUIS: 907, boulevard Saint-Laurent.

SAINT-EUSEBE: 486, rue Roy Est.

SAINT-PAUL: Poste de police No 13, 508 rue Frontenac.

SAINT-ROCH: 2239, rue Ontario Est.

SAINT-MICHEL: Poste de police No 11, 1720, rue Sainte-Catherine Est.

SAINT-JEAN: Poste de pompiers No 45, 2666 rue Ontario Est.

SAINT-EDOUARD: Poste de police No 26, 99 rue Caty.

SAINT-PAUL: Poste de police No 25, 274 boulevard Monk.

SAINT-HENRI: Poste de police No 17, 1942 rue Saint-Jacques.

NOTRE-DAME-DE-GRAVE: Poste de police No 23, 1 rue Botrel.

NOTRE-ROYAL: Poste de police No 18, 359 rue Gagnéau.

SAINT-JEAN-BAPTISTE: Poste de police No 14, 458, rue du Parc Latine (Rachet).

LAURIER: 49, Villeneuve Ouest.

SAINT-DENIS: 681, rue Laurier Est.

DELOIRMIER: Poste de police No 19, coin Mont-Royal et des Erables.

SAINT-MICHEL: Poste de police No 20, coin Laurier et Saint-Laurent.

SAINT-JEAN: 2783, boulevard Saint-Laurent.

SAINT-EDOUARD: Cour de la Corporation, 352 rue de Fleurimont.

MONTCALEM: 3053 avenue Papineau.

ROSEMONT: Poste de police No 22, 1639 rue Masson.

VILLERAY: Poste de police No 29, coin Jarry et St-Hubert.

ABUHSIC: Poste de police No 27, 6431 rue Lajeunesse.

Et que ces bureaux seront ouverts entre une heure de l'après-midi et dix heures du soir, les 29 et 31 MARS courant et le 1er AVRIL PROCHAIN; entre dix heures de l'avant-midi et dix heures du soir, les 2, 3, 4 et 5 AVRIL prochains; et, entre neuf heures de l'avant-midi et huit heures du soir, le 7 AVRIL prochain.

Les personnes préposées à ces bureaux sont pourvues de la liste électorale, des plans des arrondissements de votation, de la liste des bureaux de votation, etc., et se feront un plaisir de donner aux électeurs tous les renseignements que ceux-ci pourraient désirer.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de ville, MONTREAL, le 29 mars, 1924.

RENE BAUSET, Greffier de la Cité.

AVIS

DEMANDE a été faite à la Cité de Montréal par A. Thibodeau, no 1101 LaFontaine, pour permission d'établir une cour à bois et charbon, sur le lot du cadastre no 2443, subdivision no 1283-06, du quartier Villeray, rue DeGaspé, côté ouest, entre 32ème et 33ème avenues.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée, dans les dix jours, à: RENE BAUSET, Greffier de la Cité, Montréal, 31 mars 1924.

AVIS

DEMANDE a été faite à la Cité de Montréal par Clavis Pagé, no 2180, rue Notre-Dame est, pour permission d'établir une boutique de réparation d'automobiles et d'installer un réservoir à gazoline, sur le lot du cadastre no 2, 20 du quartier Hochelaga, no 2180, rue Notre-Dame est.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée, dans les dix jours, à: RENE BAUSET, Greffier de la Cité, Montréal, 31 mars 1924.

AVIS

DEMANDE a été faite à la Cité de Montréal par Henry Raymet, no 412, Première avenue, pour permission d'installer un réservoir à gazoline sur le lot du cadastre no 172, subdivision no 1229, du quartier Rosemont, no 410 1ère avenue.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée, dans les dix jours, à: RENE BAUSET, Greffier de la Cité, Montréal, 31 mars 1924.

AVIS

DEMANDE a été faite à la Cité de Montréal par J.-Z.-A. Fortin, no 312 Lasalle, pour permission d'installer un réservoir à gazoline pour une personne, sur le lot du cadastre no 8, subdivision no 151, du quartier Maisonneuve, en arrière du no 312 Lasalle.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée, dans les dix jours, à: RENE BAUSET, Greffier de la Cité, Montréal, 31 mars 1924.

AVIS

DEMANDE a été faite à la Cité de Montréal par J.-Z.-A. Fortin, no 312 Lasalle, pour permission d'installer un réservoir à gazoline pour une personne, sur le lot du cadastre no 8, subdivision no 151, du quartier Maisonneuve, en arrière du no 312 Lasalle.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée, dans les dix jours, à: RENE BAUSET, Greffier de la Cité, Montréal, 31 mars 1924.

AVIS

DEMANDE a été faite à la Cité de Montréal par J.-Z.-A. Fortin, no 312 Lasalle, pour permission d'installer un réservoir à gazoline pour une personne, sur le lot du cadastre no 8, subdivision no 151, du quartier Maisonneuve, en arrière du no 312 Lasalle.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée, dans les dix jours, à: RENE BAUSET, Greffier de la Cité, Montréal, 31 mars 1924.

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

Auditeur et Administration Générale

J.-PAUL VERMETTE

AUDITEUR ET ADMINISTRATION GENERALE

Chambre 707, Immeuble "Power"

Rés. Tel. E. 5153 Tél. Main 2383

AVOCATS

ARCHAMBAULT & MARCOTTE

AVOCATS

30, rue Saint-Jacques Tél. Main 2761

Joseph Archambault, C.R. M.P., Emile Marcotte, L.L.B., J.-Edm. Gagnon, L.L.B.

ALDERIC BLAIN, B.A., L.L.

AVOCAT

Bureau du jour 50, rue Notre-Dame ouest Immeuble Duluth, chambre 21

Tél. Main 5228

Avisseur Juge de l'Association des Hommes d'affaires de Montréal-Nord.

CARTIER ET BARCELO

AVOCATS

Chambre 708A, Immeuble "Power" 83 ouest, rue Craig Montréal

ARTHUR LALONDE

AVOCAT PROCUREUR ETC.

Etudes Fawcett, Lalonde et Coffin

Edifice du Crédit Foncier Montréal

Résidence, téléphone: Est 2281

ST-GERMAIN, GUERIN & FAYMOND

AVOCATS

Tél. Main 5184 30, rue St-Jacques

P. St-Germain, L.L.B., L. Guérin, L.L.B. P. Faymond, L.L.B.

ANATOLE VANIER & VANIER

AVOCATS

Tél. Main 2652 87, rue St-Jacques

JEAN-C. MARTINEAU

B.A., L.L.B.

AVOCAT ET PROCUREUR

Imm. Versailles, 90, rue Saint-Jacques

Tél. Main 1400 MONTREAL

A.S. ARCHAMBAULT, C.R.

AVOCAT

43, Côte de la Place d'Armes

Chambres 420 et 421

Téléphone Main 1839 Montréal

P. A. GAGNON

COMPTABLE LICENCIÉ

(Chartered Accountant)

Chambre 315

Edifice "Montreal Trust"

11, Place d'Armes. Tél. Main 4912

PETRIE, RAYMOND & CIE

COMPTABLES CERTIFIES

VIREPATEURS

J.-T. Raymond, L.A. A.-J.-M. Petrie, L.A.

Suite 900-910, 120, rue St-Jacques, Montréal

TEL. MAIN 2758

DR. AD. L'ARCHEVEQUE

DENTISTE

Téléphone St-Louis 1301

468, Parc LaFontaine Montréal

PROFESSEURS

DOIT, MEDECINE, PHARMACIE, ART DENTAIRE

Cours préparatoires du professeur

RENE SAVCIE I.C. et I.E.

Bachelier en arts, en sciences appliquées

Cours classiques, cours commercial, cours particuliers.

Elèves acceptés en tout temps

Prospectus envoyé sur demande

128, RUE ST-DENIS TEL. EST 6162

Près de l'Ecole Polytechnique

LEBLOND DE BRUMATH

259, RUE ONTARIO EST

Bachelier de l'Université de France et de l'Université Laval, officier d'Académie, auteur de plusieurs ouvrages.

Le plus ancien cours de préparation aux examens établi à Montréal

Où veut devenir rapidement MEDECIN? AVOCAT? DENTISTE? PHARMACIEN?

INSTITUT LAROCHE ENRG.

Cours classique — Brevets

Cours commercial

303, RUE SAINT-DENIS

(En face du théâtre St-Denis)

LA CIE WISINTAINER & Fils Inc.

Manufacturiers-Importateurs

IMAGERIES, VITRES, GLOBES, ETC.

Gros et Détail

Bureau et Magasin: 68, rue St-Laurent

Manufacture: 7, rue Clarke

MONTREAL, QUEBEC

Tél. Plateau 2015

IMPORTATEURS DE FERRONNERIE

I.-J. LAFLEUR, LTEE

Importateurs de FERRONNERIES, PEINTURES, ETC.

366, Notre-Dame Ouest

TEL. MAIN 6107

Entrepôt: BOULEVARD DEARIE

Téléphone Westmont 7070

Ciment, Bricks, Sable, Bois, Charbon, Fein Grains Glace.

ASSURANCE

Normandin & Desrosiers

Courtiers en Assurances

232, RUE SAINT-JACQUES

Tél. Main 3983-4552 MONTREAL

SAUCISSE CONTANT

C'EST LA MEILLEURE!

AVIS

DEMANDE a été faite à la Cité de Montréal, par J.-Z.-A. Fortin, no 312 Lasalle, pour permission d'installer un réservoir à gazoline pour une personne, sur le lot du cadastre no 8, subdivision no 151, du quartier Maisonneuve, en arrière du no 312 Lasalle.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée, dans les dix jours, à: RENE BAUSET, Greffier de la Cité, Montréal, 31 mars 1924.

AVIS

DEMANDE a été faite à la Cité de Montréal, par J.-Z.-A. Fortin, no 312 Lasalle, pour permission d'installer un réservoir à gazoline pour une personne, sur le lot du cadastre no 8, subdivision no 151, du quartier Maisonneuve, en arrière du no 312 Lasalle.

Toute opposition à cette demande doit être communiquée, dans les dix jours, à: RENE BAUSET, Greffier de la Cité, Montréal, 31 mars 1924.

LES TRAVAILLISTES METTENT DE L'EAU DANS LEUR VIN

En face de l'opposition des libéraux sur la clause du bill des loyers qui décrétait qu'un propriétaire ne pourrait expulser un locataire qui ne pourrait trouver du travail, le gouvernement consent à modifier cette disposition, pour éviter une défaite

Londres, 3 (S.P.A.). — Le gouvernement a évité une défaite à la Chambre des communes hier soir à propos du bill sur les loyers dont la deuxième lecture était proposée, en consentant à une révision de la clause contentieuse interdisant l'expulsion d'un locataire sans ouvrage.

Le parti libéral tint une assemblée au cours de la journée afin d'arrêter son attitude sur cette question et M. H. H. Asquith, le chef libéral, annonça à la Chambre hier soir que si la clause n'était pas éliminée, il serait forcé de voter contre la deuxième lecture du bill. Cet ultimatum voulait dire que les conservateurs et les libéraux s'opposeraient à la mesure et que le gouvernement serait défait.

Les adversaires du bill ne ménagèrent pas leurs mots pour le dénoncer. Neville Chamberlain, ancien ministre de la santé et ancien chancelier de l'échiquier, déclara qu'il ne voulait pas appliquer le mot "socialisme" au bill, parce qu'il était la révolution même, au moyen de laquelle des autocrates se vengeaient de leurs ennemis. Cette boutade était dirigée contre les extrémistes de la Clyde, champions du bill.

En face de ce dilemme, John Clynes, leader ministériel, annonça que le gouvernement n'avait pas l'intention de renoncer à la fin que poursuit ce bill destiné à assurer un gîte au pauvre sans travail, mais puisque la Chambre ne voulait pas de la méthode suggérée, le gouvernement était prêt à y substituer une autre méthode qui consisterait à puiser dans la caisse publique pour loger ces malheureux.

M. POINCARÉ S'EXPLIQUE

Le président du conseil donne à la Chambre les raisons qui l'ont amené à abandonner tel ministre et à s'allier à tel autre pour former son nouveau cabinet — Beaucoup de chahut

Paris, 3 (S.P.A.). — M. Poincaré est monté à la tribune de la Chambre hier pour expliquer à un auditoire fort agité les circonstances dans lesquelles il en est venu à former un nouveau cabinet et les raisons pour lesquelles il a choisi un certain nombre de ses collègues parmi les groupes qui se sont opposés à ses projets financiers pour l'équilibre du budget.

Le président du conseil eut beaucoup de difficulté à se faire entendre, les communistes, les socialistes et les radicaux l'interrompant violemment et provoquant une série d'incidents qui aboutirent à une altercation entre le député communiste André Berthoin et le ministre de la guerre, M. Maginot.

Le président du conseil assumait toute la responsabilité de l'incident qui causa la chute du ministère précédent. Il couvrit tous ses anciens collègues de louanges, en particulier le ministre des finances, M. de Lasteyrie. Il déclara que s'il ne les avait pas gardés, c'est qu'il avait des changements à faire, le ministre des colonies, M. Sarraut, ayant exprimé le désir de s'en aller et comme il ne pouvait revenir à la Chambre avec le même ministère, il décida de garder seulement les ministres au courant des problèmes relatifs à l'occupation de la Ruhr.

M. Poincaré ajouta qu'en constituant le nouveau cabinet, il avait été obligé de tenir compte du vote qui avait renversé le ministère précédent. Il a pu paraître à quelques-uns qu'il avait abandonné la majorité qui a voté ses mesures pour équilibrer le budget, mais cette majorité n'existe plus.

Elle est disparue, dit-il, dans le vote sur la loi des pensions qui était contre la politique esquissée dans les mesures pour équilibrer le budget.

Les explications du président du Conseil furent reçues sans enthousiasme, mais la froideur de la Chambre se changea en une fiévreuse agitation lorsque M. Poincaré vint à la question des documents contournés qui furent présentés dans le procès intenté au communiste Cachin, accusé de conspiration avec les communistes allemands pour fomenter de l'insubordination parmi les troupes dans la Ruhr. Le président du conseil avoua que l'un des documents en question était faux, mais il ajouta que le ministre de la guerre était obligé de le remettre aux mains de la justice.

Les députés communistes se tournèrent vers M. Maginot et crièrent: "Faussement faussaire!"

Le ministre de la guerre resta impassible pendant un moment, mais comme les cris persistaient, il se tourna du côté des communistes et déclara: "Vous êtes les avocats des Allemands".

L'avocat communiste Berthoin prit cette accusation pour lui et s'élança vers les banquettes ministérielles, mais il fut retenu par les huissiers. Le président suspendit alors la séance.

Le président du conseil, au cours du débat, a été une fois de plus l'objet de la part de la France de rester dans la Ruhr jusqu'à ce que l'Allemagne ait payé sa dette de réparation intégrale, mais il ajouta que si les experts proposaient une autre méthode d'exploitation, il acquiescerait mais toujours à la condition que ce soit dans la Ruhr.

M. Poincaré répondit aux attaques socialistes contre sa politique de la Ruhr en citant des chiffres pour prouver que l'occupation avait jusqu'ici rapporté 657,200,000 francs et qu'elle en rapporterait l'an prochain quatre milliards.

La Chambre s'ajourna à aujourd'hui avant que le président du conseil eût terminé son discours et par conséquent le vote ne fut pas pris.

Les explications du président du Conseil furent reçues sans enthousiasme, mais la froideur de la Chambre se changea en une fiévreuse agitation lorsque M. Poincaré vint à la question des documents contournés qui furent présentés dans le procès intenté au communiste Cachin, accusé de conspiration avec les communistes allemands pour fomenter de l'insubordination parmi les troupes dans la Ruhr. Le président du conseil avoua que l'un des documents en question était faux, mais il ajouta que le ministre de la guerre était obligé de le remettre aux mains de la justice.

Les députés communistes se tournèrent vers M. Maginot et crièrent: "Faussement faussaire!"

Le ministre de la guerre resta impassible pendant un moment, mais comme les cris persistaient, il se tourna du côté des communistes et déclara: "Vous êtes les avocats des Allemands".

L'avocat communiste Berthoin prit cette accusation pour lui et s'élança vers les banquettes ministérielles, mais il fut retenu par les huissiers. Le président suspendit alors la séance.

Le président du conseil, au cours du débat, a été une fois de plus l'objet de la part de la France de rester dans la Ruhr jusqu'à ce que l'Allemagne ait payé sa dette de réparation intégrale, mais il ajouta que si les experts proposaient une autre méthode d'exploitation, il acquiescerait mais toujours à la condition que ce soit dans la Ruhr.

M. Poincaré répondit aux attaques socialistes contre sa politique de la Ruhr en citant des chiffres pour prouver que l'occupation avait jusqu'ici rapporté 657,200,000 francs et qu'elle en rapporterait l'an prochain quatre milliards.

La Chambre s'ajourna à aujourd'hui avant que le président du conseil eût terminé son discours et par conséquent le vote ne fut pas pris.

Les explications du président du Conseil furent reçues sans enthousiasme, mais la froideur de la Chambre se changea en une fiévreuse agitation lorsque M. Poincaré vint à la question des documents contournés qui furent présentés dans le procès intenté au communiste Cachin, accusé de conspiration avec les communistes allemands pour fomenter de l'insubordination parmi les troupes dans la Ruhr. Le président du conseil avoua que l'un des documents en question était faux, mais il ajouta que le ministre de la guerre était obligé de le remettre aux mains de la justice.

Les députés communistes se tournèrent vers M. Maginot et crièrent: "Faussement faussaire!"

Le ministre de la guerre resta impassible pendant un moment, mais comme les cris persistaient, il se tourna du côté des communistes et déclara: "Vous êtes les avocats des Allemands".

L'avocat communiste Berthoin prit cette accusation pour lui et s'élança vers les banquettes ministérielles, mais il fut retenu par les huissiers. Le président suspendit alors la séance.

Le président du conseil, au cours du débat, a été une fois de plus l'objet de la part de la France de rester dans la Ruhr jusqu'à ce que l'Allemagne ait payé sa dette de réparation intégrale, mais il ajouta que si les experts proposaient une autre méthode d'exploitation, il acquiescerait mais toujours à la condition que ce soit dans la Ruhr.

M. Poincaré répondit aux attaques socialistes contre sa politique de la Ruhr en citant des chiffres pour prouver que l'occupation avait jusqu'ici rapporté 657,200,000 francs et qu'elle en rapporterait l'an prochain quatre milliards.

La Chambre s'ajourna à aujourd'hui avant que le président du conseil eût terminé son discours et par conséquent le vote ne fut pas pris.

Les explications du président du Conseil furent reçues sans enthousiasme, mais la froideur de la Chambre se changea en une fiévreuse agitation lorsque M. Poincaré vint à la question des documents contournés qui furent présentés dans le procès intenté au communiste Cachin, accusé de conspiration avec les communistes allemands pour fomenter de l'insubordination parmi les troupes dans la Ruhr. Le président du conseil avoua que l'un des documents en question était faux, mais il ajouta que le ministre de la guerre était obligé de le remettre aux mains de la justice.

Les députés communistes se tournèrent vers M. Maginot et crièrent: "Faussement faussaire!"

Le ministre de la guerre resta impassible pendant un moment, mais comme les cris persistaient, il se tourna du côté des communistes et déclara: "Vous êtes les avocats des Allemands".

L'avocat communiste Berthoin prit cette accusation pour lui et s'élança vers les banquettes ministérielles, mais il fut retenu par les huissiers. Le président suspendit alors la séance.

LA NAVIGATION

LE SERVICE DE LA HOLLANDE

L'INTERNATIONAL TRANSPORT METTRA DEUX CARGOS ENTRE MONTREAL, HAMBURG ET ROTTERDAM. ON SE DEMANDE QUI AURA LES HONNEURS DU PREMIER ARRIVAGE CETTE SAISON-CI

L'International Transport Service, filiale de la Canada Steamship Lines, inaugure un nouveau service entre Montréal, St-Jean et différents ports européens, comme Londres, Le Havre, Anvers, Hambourg et Rotterdam. La compagnie a ajouté deux cargos au sept qui faisaient ce itinéraire l'an passé. Ce sont le *Ryggja* et le *Rio Grande*, de sept mille tonnes chacun. La compagnie établira aussi un service direct entre Montréal et Hambourg d'un côté, et entre Montréal et Rotterdam de l'autre. Il y aura départ toutes les deux semaines.

QUI AURA LA CANNE?

Suivant une vieille coutume, les commissaires du port de Montréal souhaitent officiellement la bienvenue au capitaine du premier transatlantique à rentrer le fleuve à l'ouverture de la navigation. On lui présente aussi une canne à pommeau d'or avec inscription. Cette année, le "Cairnmore", de la ligne Cairn-Thompson, qui partira de Newcastle le 8 avril, et le "Canadian Mariner", de la marine marchande canadienne, qui appareillera de Swansea, seront rivaux dans cette course. Partant d'Anvers le 9 avril, le "Canadian Commander" pourrait aussi devenir un concurrent dangereux. D'un autre côté, il se peut que d'autres transatlantiques avancent la date de leur départ d'Europe et arrivent avant eux. Il est également possible que le *de la Cabot* se couvre de glace et retarde considérablement les navires. Le retard ainsi causé fut de dix jours l'année dernière. Le bris-glace "Mikula" se rendra de Lunenburg, où l'on est à réparer son gouvernail, au détroit de Cabot, le 10 avril, et se tiendra prêt à porter secours aux navires qui pourraient en avoir besoin.

Ce fut le capitaine Edmund Aikman, commandant du "Bolingbroke", due Pacific-Canadien, qui reçut la canne à pommeau d'or l'an passé. Le "Bolingbroke" arriva à Montréal le 3 mai.

LE "MONTCALEM"

Le "Montcalm", du Pacific-Canadien, part de St-Jean. Au nombre des passagers du bord, on remarque le capitaine Biss Carman, qui fait un voyage en Angleterre, où il n'était pas allé depuis vingt-huit ans.

VERS L'ALLEMAGNE

L'Allemagne, cet été, verra de nombreux touristes du Canada et des Etats-Unis. D'après M. Alexander Bajan, représentant de la compagnie White Star-Dominion à Berlin, qui était hier aux bureaux de la compagnie à Montréal, M. Bajan ajoute que le gouvernement de l'Allemagne est en train de préparer des voyages pour qu'on attend dans le pays.

MOUVEMENTS DES NAVIRES

L'"Antonia", de la ligne Cunard, venant de Southampton et de Cherbourg, arrivera à Halifax demain matin.

Le "Dorset", de la ligne White Star-Dominion, venant de Liverpool et de Belfast, en route pour Portland, arrivera à Halifax demain matin.

Le "Montrose", du Pacific-Canadien, parti de Liverpool, arrivera à St-Jean, samedi.

Le "Saturnia", de la ligne Anchor-Donaldson, parti de Glasgow, arrivera à Halifax dimanche.

Le "Cameron", de la ligne Anchor, parti de Queenstown et en route pour New-York, fera escale à Halifax dimanche.

Le "Stavangerfjord", de la ligne Norwegian-American, parti de Bergen, arrivera à New-York lundi.

Le "Marble", du Pacific-Canadien, venant de Glasgow et de Lochboisdale, arrivera à St-Jean lundi.

Le "Melita", du Pacific-Canadien, est parti d'Anvers hier midi, pour St-Jean.

L'"America", de la ligne américaine, venant de Brême, de Southampton et de Cherbourg, arrivera à New-York samedi matin.

Le "George Washington", de la ligne américaine, venant de Brême, de Southampton et de Cherbourg, arrive à New-York ce matin.

L'"Estonia", de la ligne Baltic-American, parti de Dantzig, arrive à New-York ce matin.

L'"Arcadian", de la R.M.S.P., venant des Bermudes, arrive à New-York, ce matin.

L'"Empress of Australia", du Pacific-Canadien, parti de Vancouver et en route pour Hong-Kong, a fait escale à Yokohama hier matin.

LE CONCOURS DES HERBIERS

VOICI LA LISTE DES LAUREATS AUX INSTITUTIONS ET INSTITUTEURS QUI VEULENT SE CREER UN MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE

Québec, 3 (D.N.C.). — Le rapport du concours d'herbiers pour les instituteurs et institutrices de la province vient d'être définitivement complété par M. Omer Caron, botaniste du ministère de l'Agriculture.

M. L. H. Lavoie, chef du Service de l'horticulture invite les instituteurs et les institutrices qui sont désireux de se créer un petit musée d'histoire naturelle, au profit de leurs élèves, à continuer dans cette voie et à commencer dès maintenant le pourvoir du matériel requis pour ces fins.

Outre les deux concours de collections d'insectes et de plantes, dit M. Lavoie, nous en établissons un troisième, la collection de fragments de rochers, que l'on rencontre dans les diverses localités de la province. Ces

Nombreux commentaires sur l'attentat de mardi après-midi

L'Association des manufacturiers canadiens proteste contre la mise en liberté des bandits avec de faibles cautionnements — M. Beaudry-Leman se plaint du manque de protection de la part de la sûreté — Les funérailles du chauffeur Cléroux auront lieu demain matin à Saint-Jean-de-la-Croix

L'attentat sensationnel de mardi après-midi contre les messagers de la Banque d'Hochelega a soulevé un émoi extraordinaire.

Le conseil exécutif de l'Association des manufacturiers canadiens s'est réuni hier et a demandé énergiquement que cesse enfin la négligente coutume de remettre les pires apaches en liberté sous de faibles cautionnements. Ward qui a été tué en est une belle illustration. Ce bonhomme avait commis les pires attentats et était considéré comme un des criminels les plus dangereux. Il s'était en plus évadé du pénitencier. Or il y a quelques mois à peine, alors qu'il a été confiné pour possession de narcotiques, on l'a remis en liberté sous un cautionnement assez faible. Ward en a profité pour se sauver aux Etats-Unis, d'où il est revenu pour perpétrer le coup de mardi. On demande à la police d'arrêter tous les voleurs, mais lorsque les agents, au péril de leur vie et après mille efforts, sont parvenus à confiner un individu dangereux, les magistrats le laissent aller en liberté moyennant un cautionnement ordinaire.

DECLARATION DE M. BEAUDRY-LEMAN

De son côté, M. Beaudry-Leman, gérant général de la Banque d'Hochelega, a déclaré ce qui suit aux journaux hier: "L'automobile qui transporte l'argent a été assurée pour une somme de \$500,000. Et l'assurance exigeait comme mesure suffisante de protection, deux hommes armés; nous en maintenions quatre, et bien armés. De plus, on a pu constater par leur conduite que ce n'étaient pas des lâches ni des peureux. Nous nous étions protégés."

Nous étions au courant de cette rumeur, qui nous a été rapportée par la sûreté, dit M. Beaudry-Leman, et nous avions averti la sûreté d'avoir à suivre l'automobile deux cents fonctionnaires civils canadiens à Londres sans compter le personnel des provinces qui se font directement représenter.

Le 25 mars, un débat considérable eut lieu à la Chambre des communes à propos des crédits des travaux publics. Il y avait un projet d'appropriation de \$1,300,000 pour l'achat et la réparation des bureaux canadiens à Londres. On eut recours au vote et le projet fut adopté.

LES RECHERCHES DE LA POLICE

Quant aux recherches de la police, elles ont été jusqu'ici fort satisfaisantes. L'argent trouvé a été identifié par les employés de la banque. La police est d'avis que seuls deux bandits restent jusqu'ici en liberté.

UNE AUTO BLINDEE

Les autorités de la banque ont déclaré qu'elles avaient il y a quelque temps commandé une auto blindée du genre de celle employée par la Banque de Montréal et que cette dernière devait être livrée incessamment.

FUNERAILLES DE CLÉROUX

Le banque d'Hochelega s'est chargée des frais des funérailles de Cléroux, le chauffeur victime de son courage. Le service aura lieu vendredi matin, à 8 heures, à l'église Saint-Jean-de-la-Croix. Une délégation des employés de la banque et des directeurs y assisteront.

LE COMMISSARIAT CANADIEN À LONDRES

On a commencé à réparer l'ancien édifice de l'"Union Club" — Un bail de 40 ans — Un crédit de \$1,300,000 voté aux Communes le 25 mars

Ottawa, 3 — On apprend que le gouvernement canadien a pris possession de l'ancien édifice de l'"Union Club", situé du côté occidental de Trafalgar Square, à commencer à faire des réparations pour le rendre apte à servir de nouveaux quartiers généraux à Londres pour le haut commissaire canadien. La Couronne a un bail sur cet édifice pour 40 ans encore, et M. Larkin veut que ce bail soit prolongé de 60 autres années. Il y a actuellement

fragments devront avoir au plus 1 pouce de diamètre et provenir de roches de natures diverses. Comme dans le cas des autres collections, cette collection de roches sera classée, étiquetée et montée à nos frais, puis retournée aux concurrents.

"Nous fournirons plus de détails à ce sujet lorsque nous annoncerons l'ouverture du concours. Pour aujourd'hui, nous tenons simplement à prévenir les intéressés."

En terminant nous tenons à faire remarquer que le montage des collections est un travail de longue haleine de sorte que les concurrents ne voudront pas s'engager de n'avoir pas encore recueilli leurs collections, par MM. Maheu et Caron sont actuellement en train de les monter de la meilleure façon possible. Les concurrents ne perdront rien à attendre. M. Caron nous informe qu'il publiera sous peu, ici même, ses observations et suggestions concernant le concours d'herbiers."

Voici la liste des prix accordés aux concurrents et l'ordre de classement de ceux-ci:

M. L. R. Leclerc, Québec, 94 points; Mlle Eugénie Turcotte, Ste-Marie-de-Bourcy, 85 pts; Mlle Hélène Labbé, L'Islet, 83 pts; Mlle Hélène Gagnon, St-Malo d'Auckland, 71 pts; Mme Jos. Mathieu, Brunet (Labbé), 63 pts; Mlle Cécile Brasseur, Rigaud, 62 pts; Mlle Adèle Bougie, Saint-Louis-de-Gonzague, (Beauharnois), 58 pts; Mlle M. Blanche Roy, Saint-Gervais (Bellevue), 54 pts; Mlle Yvonne Dupont, St-Pamphile (L'Islet), 53 pts; Mlle Adèle Bérubé, Ste-Félicité (Matane), 52 pts; Mlle Adèle Boucher, St-Paul (Arthabaska), 48 pts; Mlle Anna Boucher, St-Paul (Arthabaska), 43 points.

Les archives de Giffard sont détruites

Québec, 3 (S.P.C.). — Un incendie qui a rasé mardi après-midi la résidence de M. Alfred Dery, secrétaire-trésorier de la municipalité de Giffard, a détruit tous les dossiers et les archives du village.

Giffard est situé à trois milles de Québec sur la voie ferrée qui mène à Ste-Anne. Il y a quelques semaines le conseil municipal démissionnait en bloc et le nouveau conseil avait d'entrer en fonctions faisait examiner les finances de la municipalité.

C'est parce qu'on était à vérifier les livres de la municipalité qu'ils n'étaient pas en sûreté dans le coffre-fort dans la maison du secrétaire-trésorier. Il n'en reste aucun. Il n'y avait personne dans la maison au moment de l'incendie.

La maison de M. Olivier Plamondon, voisine de celle de M. Dery, a été légèrement endommagée, ainsi que les habitations de MM. Joseph Labrie et Alfred Vézina.

Enrayer un rhume en un jour

Prenez les pastilles laxatives au BROMO QUININE. La boîte porte la signature de E. W. Grove, 30c. Fabriquées au Canada.

Premier ministre suppléant

Québec, 3, (S.P.C.). — Un arrêté ministériel a été signé hier après-midi nommant M. J. E. Caron premier ministre suppléant en l'absence du premier ministre Taschereau, qui est allé faire un voyage de deux semaines aux Etats-Unis.

TELEPHONE EST 8000 Dupuis Frères

Vente Annuelle Avant Pâques de

COSTUMES DE PRINTEMPS pour Dames et Demoiselles

Voici une vente qui vient à son heure et dont vous apprécierez les substantiels rabais — 750 magnifiques nouveaux costumes à votre choix dans 65 différents modèles à des prix très réduits, cela vaut la peine que vous en preniez avantage. Nous n'avons pu vous offrir une pareille aubaine que grâce à la bienveillante coopération de plusieurs manufacturiers.



COSTUMES DE 16.75 25.00 POUR

Modèles avec petit manteau courts de coupe ample; tricotine tout laine; riche garniture de broderie; nuances: marine et noir; toutes les grandeurs.

COSTUMES DE 23.75 30.00 POUR

Nouveaux modèles tailleur; coupe parfaite; doublure en soie toute la longueur; nuances: noir, marine et sable; toutes les grandeurs.

COSTUMES DE 29.75 37.50 POUR

Modèles tailleur "Boston" à effet masculin, tissu à dessins quadrillés ou poiret; main-d'œuvre et fini irréprochables; nuances: sable, taupe, marine et noir.

COSTUMES DE 34.75 45.00 POUR

Modèles tailleur de haute qualité, en croisé Poiret tout laine; magnifique doublure en crêpe toute la longueur; main-d'œuvre et fini irréprochables; nuances: noir, marine, sable et cacao; toutes les grandeurs.

Dupuis Frères LE MAGASIN DU PEUPLE

A. Dupuis, Prés. Eug. Dupuis, Vice-Prés. A. J. Dugal, Directeur-Général. 1200 Sainte-Catherine, Démontray, Saint-André et Saint-Christophe.